

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2492

6 octobre 2012

SOMMAIRE

Alternative Petroleum Technologies S.A.	119602	Klac Bijoux S.à.r.l.	119616
Campus II Holding S.à.r.l.	119603	LEGION MUAY THAI, association sans but lucratif	119613
Capzan	119601	Les Magnolias	119616
Carlyle Cable Investment 2 S.à r.l.	119607	MTI Luxco Sàrl	119585
CEP III Advisor S.à r.l.	119607	Nalis S.A.	119594
CETP II Advisor S.à r.l.	119610	Nomisma S.A.	119616
CETP II Pallas S.à r.l.	119610	NRB Finance S.A.	119589
Combourg S.A.	119600	Pegix S.à r.l.	119605
Eurolux Security S.A.	119600	Polo Top Investments S.A.	119581
F3P Associés SA	119607	Qualitek Energy SA	119591
Figae Invest S.A.	119599	RCS International Holding S.A.	119601
Fischer	119594	Sabemaf Luxembourg S.A.	119594
Fondation de Recherche Cancer et Sang	119570	SED Sport Europe Diffusion S.A.	119601
Fourth German Property 64 Sàrl	119605	SHIP Luxco 3 S.à r.l.	119575
Golden Profit Plus Oil S.à r.l.	119612	Sibex Holdings S.A.	119588
G&V Investments	119609	Tankreederei II S.A.	119593
Ideology S.A.	119612	Tankreederei I S.A.	119585
Imro SCI	119600	Transports MAES International S.à r.l. ..	119602
Interportfolio II	119613	Twopp S.A.	119591
JAP Lux Holding	119581	USR International S.A.	119598
Juchmes Montagebau S.à r.l.	119613	Utrecht S.à r.l.	119575
Kainvest S.A.	119615	VIP Products S.A.	119590
Katoen Natie Group S.A.	119615	White Martins & White Martins - Comé- rcio e Serviços, S.à r.l.	119599
Katoen Natie Group S.A.	119616	Wolf Capital S.à r.l.	119599
Keizer Treveris MC S.C.A.	119615	Ysis S.A.	119594
Kharga SA	119616		

Fondation de Recherche Cancer et Sang, Fondation.

Siège social: L-1210 Luxembourg, 4, rue Barblé.

R.C.S. Luxembourg G 88.

Constituée le 22 novembre 1991 par acte du notaire Beck, domicilié à Echternach, reconnue comme établissement d'utilité publique par arrêté grand-ducal du 25 janvier 1992.

Conseil d'Administration au 31 décembre 2011

- M. Mario DICATO, Président, Médecin spécialiste en Hémato-Cancérologie, 1, rue Wieseck, L-8265 Mamer;
 - M. François HENTGES, Vice-Président, Médecin spécialiste en Immuno-Allergologie, 31, route d'Arlon, L-8009 Strassen;
 - M. Joseph FREILINGER, Psychologue PhD, 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg,
- tous de nationalité luxembourgeoise.

*Rapport De Gestion Pour 2011
Comptes Annuels Au 31 Décembre 2011
Budget 2012
Et Rapport Du Réviseur D'Entreprises Agréé
Rapport du réviseur d'entreprises agréé*

Aux Actionnaires de
FONDATION DE RECHERCHE CANCER ET SANG
Établissement d'Utilité Publique
4, Rue Nicolas-Ernest BARBLE L-1210 LUXEMBOURG

Rapport sur les comptes annuels

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la FONDATION DE RECHERCHE CANCER ET SANG Établissement d'Utilité Publique comprenant le bilan au 31 décembre 2011 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du conseil d'administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission du Contrôle du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la FONDATION DE RECHERCHE CANCER ET SANG Établissement d'Utilité Publique au 31 décembre 2011, ainsi que des résultats

pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du conseil d'administration, est en concordance avec les comptes annuels.

Le 29 mars 2012.

Pour *AbaCab Sàrl*

Marco RIES

Réviseur d'Entreprises Agréé

*Rapport de gestion pour l'exercice 2011
(Montants exprimés en €)*

En accord avec les dispositions légales, le Conseil d'Administration présente son rapport de gestion pour 2011.

Pendant l'année 2011, les recettes se sont élevées à 1.190.462,41 contre 1.953.915,27 pour l'année 2010 soit une diminution de 763.452,86 soit 39,07%. Les recettes de l'année 2011 se composent de la collecte des dons des particuliers pour un montant de 236.317,86 (2010: 519.984,23), des subventions octroyées par le F.N.R.S. dans le cadre de l'opération «Télévie» pour un montant total de 727.184,47 (2010: 1.380.988,28) et des subventions octroyées par le F.N.R. pour un montant total de 226.960,08 (2010:52.942,76).

Les charges d'exploitation de l'exercice 2011 s'élèvent à 1.961.303,31 (2010:2.035.960,44).

La Fondation conclut l'année 2011 avec un déficit d'exploitation de - 764.390,90 auquel s'ajoutent un résultat financier de + 314.875,03 et un résultat exceptionnel de + 23.705,42.

L'année se terminant au 31 décembre 2011 s'est clôturée avec un déficit de - 425.810,45 € que nous vous proposons de reporter à nouveau aux fonds propres.

Nous vous proposons d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes tels qu'ils vous sont présentés. Nous vous prions de donner décharge au Conseil d'Administration et au réviseur d'entreprises.

Luxembourg, le 29 mars 2012.

Signatures

Le Conseil d'Administration

*Bilan au 31 décembre 2011
(Montants exprimés en €)*

	2011	2010
ACTIF		
C. ACTIF IMMOBILISE		
I. Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
II. Immobilisations corporelles (Notes 2 et 3)	526 999,19	603 535,08
III. Immobilisations financières	0,00	0,00
Total (C)	526 999,19	603 535,08
D. ACTIF CIRCULANT		
II. Créances		
1. Créances résultant de ventes et prestations de services	557,70	0,00
4. Autres créances	111 057,62	278 828,83
III. Valeurs mobilières (Note 4)	0,00	2 000 000,00
IV. Avoirs en banques et encaisse	3 297 506,36	1 661 374,69
Total (D)	3 409 121,68	3 940 203,52
E. COMPTES DE REGULARISATION	0,00	0,00
Total général (C + D + E)	3 936 120,87	4 543 738,60
PASSIF	2011	2010
A. FONDS PROPRES (Note 5)		
I. Fonds social	123 946,76	123 946,76
V. Résultats reportés	1 660 821,59	1 707 296,86
VI. Déficit (-) Excédent(+) de l'année	-425 810,45	-46 475,27
VII. Subventions d'investissements en capital (Note 8)	51 600,00	58 050,00
Total (A)	1 410 557,90	1 842 818,35
B. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00	0,00
C. DETTES		

2. Dettes envers des établissements de crédit	0,00	0,00
4. Dettes sur achats et prestations de services	0,00	63,00
6. Dettes envers des parties liées (Note 14)	2 432 571,54	2 595 104,73
8. Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale (Note 6)	92 991,43	105 752,52
9. Autres dettes	0,00	0,00
Total (C)	<u>2 525 562,97</u>	<u>2 700 920,25</u>
D. COMPTES DE REGULARISATION	0,00	0,00
Total général (A + B + C + D)	<u>3 936 120,87</u>	<u>4 543 738,60</u>

Compte de profits et Pertes pour l'année se terminant au 31 décembre 2011 (Montants exprimés en €)

	2011	2010
Dons et Successions	236.317,86	519.984,23
Subventions Projets de Recherche	954.144,55	1.433.931,04
Produits d'exploitation (Note 7)	1.190.462,41	1.953.915,27
Fournitures de laboratoires (Note 10)	-565.322,81	-627.233,21
Frais généraux et administratifs (Note 11)	-158.941,42	-147.466,01
Frais de personnel (Note 12)	-1.152.844,74	-1.177.832,72
Correction de valeur sur actif immobilisé (Notes 2 et 3)	-84.194,34	-83.428,50
Charges d'exploitation	-1.961.303,31	-2.035.960,44
Reprise quote-part des subventions d'investissement (Note 8)	6.450,00	6.450,00
Résultat d'exploitation	-764.390,90	-75.595,17
Intérêts bancaires et produits assimilés (Note 4)	314.875,03	8.874,64
Intérêts bancaires et charges assimilées	0,00	0,00
Résultat financier	314.875,03	8.874,64
Produits exceptionnels (Note 9)	23.705,42	20.245,26
Charges exceptionnelles	0,00	0,00
Résultat exceptionnel	23.705,42	20.245,26
DÉFICIT DE L'EXERCICE	-425.810,45	-46.475,27

*Budget des dépenses et Recettes pour l'année 2012
(Montants exprimés en €)*

	2012
RECETTES	
Dons particuliers	150.000,00
Dons divers	20.000,00
Successions	300.000,00
Télévie	1.000.000,00
Fonds National de Recherche	225.000,00
Intérêts bancaires	15.000,00
	<u>1.710.000,00</u>
DÉPENSES	
Frais de matériel Fondation	-200.000,00
Frais de Personnel Fondation	-350.000,00
Dépenses diverses	-150.000,00
Télévie	-1.000.000,00
Fonds National de Recherche	-160.000,00
	<u>-1.860.000,00</u>
DÉFICIT POUR L'ANNÉE 2012	150.000,00

**Annexe au 31 décembre 2011
(Montants exprimés en €)**

1. Organisation et Objet

La FONDATION DE RECHERCHE CANCER ET SANG a été constituée le 22 novembre 1991 sous la forme d'un établissement d'utilité publique de droit luxembourgeois.

La FONDATION DE RECHERCHE CANCER ET SANG a pour objet de participer directement ou indirectement, ou de soutenir d'une façon générale, toute activité de recherche nationale ou internationale ayant pour objet les maladies

sanguines ou tumorales. La Fondation sera libre de coopérer avec les autorités publiques et encore avec d'autres institutions et établissements existants.

La Fondation est enregistrée au registre de commerce des Fondations et sous le numéro R.C.S. Luxembourg G 88 et son siège social est établi 4, rue Nicolas-Ernest BARBLÉ L-1210 Luxembourg.

2. Résumé des principales règles d'évaluation

La Fondation tient ses livres en € et les comptes annuels ont été préparés en accord avec les principes comptables généralement admis et en utilisant notamment les règles d'évaluation suivantes:

a) Conversion des comptes en devises étrangères

Les actifs et les dettes en devises autres que le € sont convertis aux cours de change de fin d'année. Les transactions en devises durant l'année sont enregistrées aux cours du jour de la transaction. Les bénéfices de change réalisés ainsi que les pertes de change réalisées et non réalisées sont enregistrés au compte de profits et pertes. Les bénéfices de change non réalisés ne sont pas pris en compte.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont été portées à l'actif du bilan et sont amorties linéairement selon les taux suivants:

Appareils et équipements de laboratoires 10%

c) Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont évalués au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur valeur de marché à la date de clôture. L'évaluation est faite individuellement et sans compensation entre les plus values et les moins values individuelles. Le prix d'acquisition des valeurs mobilières cédées est calculé sur base de la méthode du coût moyen pondéré.

d) Créances

Les créances de l'actif circulant sont évaluées à leur valeur nominale. Une correction de valeur est pratiquée lorsque la valeur estimée réalisable est inférieure à la valeur nominale.

3. Immobilisations corporelles

Les mouvements dans les immobilisations corporelles ont été les suivants:

	Appareils et équipements de laboratoires
Montant brut au 31 décembre 2010	834.284,97
Mouvements de l'année 2011	
Additions	7.658,45
Retraits	0,00
Montant brut au 31 décembre 2011	841.943,42
Amortissement au 31 décembre 2010	-230.749,89
Mouvements de l'année 2011-	
Additions	-84.194,34
Retraits	0,00
Amortissement au 31 décembre 2011	-314.944,23
Montant net au 31 décembre 2011	526.999,19

4. Valeurs mobilières

Durant l'exercice 2011 les obligations détenues sont arrivées à échéance et ont généré un produit d'intérêt s'élevant à 300.000,00 inscrit au compte de profits et pertes en produits financiers.

5. Fonds propres

La SOCIÉTÉ POUR LA RECHERCHE SUR LE CANCER ET LES MALADIES DU SANG a.s.b.l. a apporté un montant de 123.946,76 (5.000.000 francs luxembourgeois) à la Fondation pour sa constitution en date du 22 novembre 1991. Le résultat net de chaque exercice est reporté en fonds propres.

Ainsi, au 31 décembre 2011 les fonds propres s'élèvent à:

Fonds social de constitution	123.946,76
Résultats reportés au 31 décembre 2010	1.707.296,86
Résultat net de l'exercice 2010	-46.475,27
Fonds propres au 1 ^{er} janvier 2011	1.784.768,35
Subvention d'investissement en capital	51.600,00
Déficit de l'exercice 2011	-425.810,45
Fonds propres au 31 décembre 2011	1.410.557,90

6. Dettes fiscales et Sociales

Au 31 décembre 2011, les dettes fiscales et sociales se composent comme suit:

	2011	2010
Sécurité sociale	21.172,16	24.998,30
TVA à payer	64.602,37	72.662,97
Impôts sur les salaires	7.216,90	8.091,25
	<u>92.991,43</u>	<u>105.752,52</u>

7. Produits d'exploitation

En accord avec les conditions fixées par les articles 16 et 36 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, la Fondation est autorisée à recevoir des dons et legs ainsi que des subventions et subsides. Pendant l'exercice 2011 les recettes perçues se détaillent ainsi:

Dons volontaires de particuliers	192.095,90
Successions	44.221,96
Subventions consommables / projets de recherche «Télévie»	203.720,42
Subventions frais de personnel / projets de recherche «Télévie»	523.464,05
Subventions frais de personnel / projets de recherche «FNR»	226.960,08
Produits d'exploitation au 31 décembre 2011	<u>1.190.462,41</u>

Certains projets de recherche dirigés par la Fondation sont subventionnés par la Fondation F.N.R.S. (Fonds de Recherche Scientifique B-1000 Bruxelles) dans le cadre de l'opération Télévie et par le F.N.R. (Fonds National de la Recherche Luxembourg).

Pour chacun des projets qu'ils soutiennent, le F.N.R. subventionne les frais du personnel et le F.N.R.S. subventionne les frais de personnel ainsi qu'une quote-part de frais de fonctionnement de mise en oeuvre de ceux-ci.

8. Amortissement des subventions d'investissement

Durant l'exercice 2011, la Fondation F.R.S. dans le cadre de l'opération «Télévie» a subventionné l'achat d'un équipement de laboratoire. La quote-part de la subvention est reprise au compte de profits et pertes au même rythme que l'amortissement du matériel subventionné.

9. Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels se présentent comme suit:

	2011	2010
Remboursements CCSS	13.717,25	19.203,26
Indemnisation assurance	9.988,17	1.042,00
	<u>23.705,42</u>	<u>20.245,26</u>

10. Fournitures de laboratoires

Les fournitures de laboratoires se présentent comme suit:

	2011
Fournitures de Laboratoires «Télévie»	203.758,93
Fournitures de Laboratoires autres projets	361.563,88
	<u>565.322,81</u>

Les dépenses de fournitures et consommables directement en relation avec les projets de recherche approuvés par le F.R.S. dans le cadre de l'opération Télévie sont subventionnées. La subvention est reprise en produits d'exploitation (Note 7).

11. Frais généraux et Frais administratifs

La Fondation dispose de 3 laboratoires pour diriger les différents projets de recherche. Les frais de structure et ainsi que les frais administratifs sont à charge de la Fondation.

12. Frais de personnel

Les frais de personnel se présentent comme suit:

	2011	2010
Rémunérations	1.013.639,06	1.036.286,79
Cotisations sociales	139.205,68	141.545,93
	<u>1.152.844,74</u>	<u>1.177.832,72</u>

La Fondation perçoit une subvention d'exploitation compensant le coût du personnel employé et attaché à des projets acceptés par le F.R.S. ou par le F.N.R.

Ces subventions sont reprises en produits d'exploitation (Note 7)

Au 31 décembre 2011 la Fondation emploie 26 salariés dont:

- 13 salariés sont employés aux projets de recherche subventionnés par le Télévie
- 5 salariés sont employés aux projets de recherche subventionnés par le F.N.R.
- 6 salariés participent aux projets de recherche au nom et à charge de la Fondation
- 2 salariés gèrent les travaux administratifs de la Fondation.

13. Impôts

La Fondation n'est pas soumise aux impôts sur le résultat et sur la fortune.

14. Transactions avec des parties liées

Au 31 décembre 2011, la Fondation a reçu de la part de sa fondatrice SOCIÉTÉ POUR LA RECHERCHE SUR LE CANCER ET LES MALADIES DU SANG a.s.b.l. une avance de trésorerie d'un montant de 2.432.571,54 non rémunérée.

Au Passif rubrique «Dettes envers parties liées» «Société pour la recherche sur le cancer et les maladies du Sang asbl»	2.432.571,54
---	--------------

15. Engagements hors bilan

Au 31 décembre 2011 la Fondation n'a aucun engagement hors bilan.

16. Rémunération allouée aux membres des organes d'administration

Durant l'exercice 2011 les membres du Conseil d'Administration n'ont bénéficié d'aucune rémunération ou avantage quelconque.

17. Évènement subséquent

Il n'est survenu aucun événement et il n'est intervenu aucune opération, susceptible de remettre en cause la sincérité et la régularité des comptes annuels.

Référence de publication: 2012116931/290.

(120157774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Utrecht S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 169.082.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 64893 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012117246/10.

(120158344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

SHIP Luxco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 154.711.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“Ship Luxco 2 S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.706,

here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 14 December 2011.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of “Ship Luxco 3 S.à r.l.” (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.711, incorporated pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary dated 28 July 2010, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the “Mémorial C”) dated 11 August 2010, n°1624, page 77929. The articles of association of the Company have been amended pursuant to a notarial deed received

by the undersigned notary dated 30 November 2010, published in the Mémorial C dated 10 March 2011, n°457, page 21925.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder approves the resignation with immediate effect of the following person as managers:

- Mr. Desmond MITCHELL, company director, born on August 24, 1957 in Wells, England, residing at 41, Rue Siggry vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as A Manager;
- Mr. Phil LOUGHLIN, managing director, born on 10 September 1967 in Missouri, United States of America, residing at 111 Huntington Avenue, Boston, MA 02199, United States of America, as A Manager; and
- Mr John ALLAN, born on 20 August 1948 in Plymouth, United Kingdom and residing at Eagle Lodge, Wellington Avenue, Virginia Water, Surrey, GU25 4QN, as new class A manager of the Company.

Discharge shall be granted to the resigning managers for the exercise of their mandate of managers within the Company until the date hereof, during the shareholder's meeting having to approve the 2010 annual accounts.

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint the following person for an unlimited period and with immediate effect as new managers:

- Mr. Fergal O'HANNRACHAIN, accountant, born on 27 November 1964 in Dublin, residing at 7, rue Tubis, L-2629 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr Robin MARSHALL, director, born on 5 June 1970 in Paisley, UK, with professional address at Devonshire House, Mayfair Place, London, United Kingdom W1J 8AJ.

Third resolution

The sole shareholder resolves to create a class A1 of managers and a class A2 of managers within the class A managers and to reclassify the class A of managers within the class A1 of managers and the class A2 of managers. As a consequence of the above, the sole shareholder acknowledges that the Company's board of managers is therefore composed as follows:

Class A Managers

Class A1 Managers:

- Ms Maike KIESELBACH, born on 26 February 1973, in Worms, Germany, residing at 32, rue Philippe II L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Guillaume DARBON, born on 7 July 1973 in Neuilly, France, Financial Investor, residing at 18, rue de Lisbonne, 75008 Paris, France; and
- Mr. Fergal O'HANNRACHAIN, accountant, born on 27 November 1964 in Dublin, residing at 7, rue Tubis, L-2629 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Class A2 Managers:

- Mrs. Ailbhe JENNINGS, director, born on 27 March 1963 in Dublin, Ireland, residing professionally at 9a Rue Gabriel Lippmann, L5365 Münsbach, Luxembourg;
- Mrs Ruth SPRINGHAM, born on May 25, 1961 in Johnston, Scotland, residing professionally at 9a Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Luxembourg; and
- Mr. Robin MARSHALL, director, born on 5 June 1970 in Paisley, UK, with professional address at Devonshire House, Mayfair Place, London, United Kingdom W1J 8AJ.

Class B Manager:

- Mr. Chris SULLIVAN, Corporate Banking Division Royal Bank of Scotland, born on 6 May 1957 in Caerleon, Scotland and residing at Level 10, 280 Bishopsgate, London EC2M 4RB.

Chief executive officer:

- Mr. Ron KALIFA, born on 4 April 1961 in Bombay, India, and residing at WorldPay, 55 Mansell Street, E1 8AN London, United Kingdom.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to restate articles 8 through 12 of the Company's articles of incorporation, which shall be read as follows:

8. "Management.

8.1 The board of managers (the "Board of Managers") shall comprise of:

8.1.1 up to 6 class A managers (the “Class A Managers”) consisting of up to three (3) A1 managers nominated for appointment by Advent Ship Luxembourg S.à r.l. (the “Class A1 Managers”) and up to three (3) A2 managers nominated for appointment by Bain Capital WP Integral L.P. (the “Class A2 Managers”), subject to Article 8.2;

8.1.2 one class B manager (the “Class B Manager”, together with the Class A Managers, referred to as the “Managers” and each of them being a “Manager”) nominated for appointment by the B Investor, pursuant to Article 8.3;

8.1.3 a chairman appointed by the A Investor (in consultation with the Management), pursuant to article 11.4; and

8.1.4 the person employed as chief executive officer (the “CEO”) and the person employed as chief financial officer (the “CFO”).

8.2 Each A Investor Representative is entitled by written notice to the Company from time to time to nominate for appointment or removal up to 12 non-executive managers in order of preference out of which the Shareholders’ Meeting shall appoint or remove up to 6 Class A Managers (always three (3) Class A1 Managers and three (3) Class A2 Managers). The A Investor Representative is entitled (in consultation with the Management) by written notice to the Company from time to time each to nominate for appointment or removal as two of the A Investor’s six Class A Managers two people who are not employees or officers of the A Investor Representative or any of its Affiliates.

8.3 The B Investor is entitled by written notice to the Company from time to time to nominate for appointment and removal up to 2 nonexecutive managers out of which the Shareholders’ Meeting shall appoint or remove one Class B Manager. This nomination right of the B Investor shall survive an Initial Public Offering but if at any time (before or after an Initial Public Offering) the B Investor’s shareholding in the Company is reduced to less than 5% of the ordinary share capital of Topco from time to time, the B Investor’s right to nominate for appointment or removal a manager of the Board of Managers shall cease and the Shareholders’ Meeting shall carry out all acts necessary to remove the Class B Manager. The right to nominate for appointment or removal a Class B Manager is personal to the B Investor and is not capable of being transferred to any transferee of B Shares, except as might be foreseen in the Investment Agreement.

9. Powers of the managers. The Board may take all or any action, which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company shall be validly bound in any circumstances by one Class A1 Manager and one Class A2 Manager.

11. Board meetings.

11.1 The quorum for meetings of the Company’s Board of Managers shall be any three qualifying persons provided that (i) one shall be Class A1 Manager, (ii) one shall be a Class A2 Manager and, (iii) subject to article 8.3 and to the B Investor’s right to nominate a Class B Manager not having ceased in accordance with article 8.3, the Class B Manager. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

11.2 If a meeting is adjourned due to the non-attendance of the Class B Manager (to the extent required for the quorum to be present), the meeting shall be reconvened within 7 days unless there is an urgent need to reconvene the meeting on shorter notice (as determined by one Class A Manager), whereupon at least 48 hours’ notice must be given. The quorum at such reconvened meeting shall not include the Class B Manager.

11.3 The B Investor shall procure that the Class B Manager recuses himself from any discussion at a meeting of the Board of Managers, which is commercially sensitive and relates to the operational arrangements between RBS and the Group.

11.4 The A Investor is entitled (in consultation with the Management) by written notice to the Board of Managers from time to time to nominate for appointment or removal of one person, not being an employee or officer or Affiliate of the partnerships investing in the Company or the A Investor or the A Investor Representative, which the general meeting of shareholders of the Company shall appoint as the chairman of the Company and the Board of Managers (the “Chairman”). The Chairman will not be an A Investor Director or a Class A Manager for the purpose of the Articles except that at any time where there is no Chairman, a Class A Manager (as determined by the A Investor) will act as Chairman pending the formal appointment of a Chairman. The Chairman shall not be entitled to a casting vote on any resolution of the Board of Managers.

11.5 The meetings of the Board of Managers shall be held not less than once a quarter unless agreed otherwise by the investors of Topco and shall be held in Luxembourg or, if not convenient, in another location outside the UK. The Company may delegate responsibility for day to day management of the Group to the board of another Group member. The meetings of the Board of Managers can be physical or telephonic at determination of the Class A Managers. The Board meetings, which are physical shall make provision for attendance by telephone. Meetings shall be held quarterly and the Board of Managers shall send each Manager:

11.5.1 not less than 5 Business Days’ advance notice of each meeting of the Board or of a committee of the Board of Managers and not less than two Business Days before such meeting an agenda of the business to be transacted at such meeting (together with all papers to be circulated or presented to the same in a “Board Pack”, the form of which will be agreed between one Class A1 Manager and one Class A2 Manager and the other members of the Board of Managers) and no other business shall be transacted at such meeting without A Investor Consent; and

11.5.2 as soon as practicable after each such meeting, a copy of the minutes, provided however, no Manager who ceases to be an employee of any Group member or who is suspended from employment shall be notified of or entitled to participate in the meetings of the Board of Managers or any meeting of any committee of the Board of Managers or receive a copy of the Board of Managers papers or minutes of the meetings of the Board of Managers or of meetings of any committee of the Board of Managers. The time periods set out in article 11.5.1 may be shortened on written notice from a Class A Manager and a Class B Manager.

11.6 A resolution in writing signed by all the Managers shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. For the avoidance of doubt, written resolution shall be avoided in case the Company has to decide any important or strategic decisions.

12. The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Class A Manager present at the Meeting.”

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

«Ship Luxco 2 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 154.706,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 14 décembre 2011.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Ship Luxco 3 S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 154.711, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 28 juillet 2010, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 11 août 2010, n°1624, page 77929. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant un acte du notaire soussigné en date du 30 novembre 2010, publiés au Mémorial C du 10 mars 2011, n°457, page 21925.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission des personnes suivantes aux fonctions de gérants et ce avec effet immédiat:

- Monsieur Desmond MITCHELL, gérant de sociétés, né le 24 août 1957 à Wells, Angleterre, demeurant au 41 Rue Siggys vu Letzebuerg L-1933 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe A de la Société;
- Monsieur Phil LOUGHLIN, Gérant, né le 10 septembre 1967 dans le Missouri, USA, demeurant au 111 Huntington Avenue, Boston, MA 02199, USA en tant que gérant de classe A de la Société; et
- Monsieur John ALLAN, né le 20 août 1948 à, Plymouth, Royaume-Uni, résidant Eagle Lodge, Wellington Avenue, Virginia Water, Surrey GU25 4QN, Royaume-Uni en tant que gérant de la Société.

Décharge leur sera accordée lors de l'approbation des comptes annuels 2010 par l'associé unique.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer avec effet immédiat et pour une durée illimitée les personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société:

- Monsieur Fergal O'HANNRACHAIN, comptable, né le 27 novembre 1964 à Dublin et demeurant au 7 rue Tubis, L-2629 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Monsieur Robin MARSHALL, gérant de sociétés, né le 5 juin 1970 à Paisley, Grande Bretagne demeurant professionnellement à Devonshire House, Mayfair Place, Londres, Grande Bretagne W1J 8AJ.

Troisième résolution

L'associé unique décide de créer une classe A1 de gérants et une classe A2 de gérants au sein de la classe A de gérants et d'opérer une classification au sein de la classe A entre les gérants de classe A1 et les gérants de classe A2.

En conséquence de ce qui précède, l'associé unique reconnaît que le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

Gérants de Classe A

Gérants de Classe A1

- Mademoiselle Maike KIESELBACH, née le 26 février 1973, à Worms, Allemagne, demeurant au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;
- Monsieur Guillaume DARBON, né le 7 juillet 1973 à Neuilly, France, résidant au 18, Rue de Lisbonne, 75008 Paris, France; et
- Monsieur Fergal O'HANNRACHAIN, comptable, né le 27 novembre 1964 à Dublin et demeurant au 7 rue Tubis, L-2629 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de Classe A2

- Madame Ailbhe JENNINGS, Gérant, née le 27 mars 1963 à Dublin, Irlande, demeurant professionnellement au 9a Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg;
- Madame Ruth SPRINGHAM, née le 25 mai 1961 à Johnston, Ecosse, demeurant professionnellement au 9a Rue Gabriel Lippmann, L5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Monsieur Robin MARSHALL, gérant de sociétés, né le 5 juin 1970 à Paisley, Grande Bretagne demeurant professionnellement à Devonshire House, Mayfair Place, Londres, Grande Bretagne W1J 8AJ.

Gérants de Classe B

- Monsieur Chris SULLIVAN, né le 6 mai 1957 à Caerleon, Ecosse, et demeurant au Level 10, 280 Bishopsgate, London EC2M 4RB, Royaume-Uni.

Président Directeur Général

- Monsieur Ron Kalifa, né le 4 avril 1961 à Bombay, Inde, résidant à WorldPay, 55 Mansell Street, El 8AN Londres, Royaume-Uni.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier les articles 8 à 12 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

8. "Gérance.

8.1 Le conseil de gérance (le "Conseil de Gérance") sera composé de:

8.1.1 un maximum de 6 gérants de classe A (les "Gérants de Classe A") consistant en un maximum de trois (3) gérants de classe A1 proposés pour nomination par Advent Ship Luxembourg S.à r.l. (les «Gérants de Classe A1») et un maximum de trois (3) gérants de catégorie A2 proposés pour nomination par Bain Capital WP Integral L.P (les «Gérants de Classe A2»), selon les conditions de l'Article 8.2;

8.1.2 un gérant de class B (le "Gérant de Classe B", ensemble avec les Gérants de Class A, les "Gérants" et chacun d'eux un "Gérant") propose pour nomination par l'Investisseur B, soumis aux conditions de l'Article 8.3;

8.1.3 un président désigné par l'Investisseur A (en consultation avec le Management), soumis aux conditions de l'Article 11.4; et

8.1.4 la personne employée aux fonctions de chief executive officer (le "CEO") et la personne employée aux fonctions de chief financial officer (le "CFO").

8.2 Chaque Représentant de l'Investisseur A à la possibilité à tout moment par le biais d'une demande écrite à la Société de désigner pour nomination ou démission jusqu'à 12 gérants dans un ordre de préférence desquels l'Assemblée Générale pourra nommer ou démissionner 6 Gérants de Classe A (obligatoirement trois (3) Gérants de Classe A1 et trois (3) Gérants de Classe A2). Chaque Représentant de l'Investisseur A à la possibilité à tout moment par le biais d'une demande écrite à la Société (en consultation avec le Management) pourra nommer ou démissionner parmi deux des 6 Gérants de Class A, deux personnes qui ne sont pas employés ou gérants du Représentant de l'Investisseur A ou d'une société Affiliée.

8.3 L'Investisseur B à la possibilité à tout moment par le biais d'une demande écrite à la Société de désigner pour nomination ou démission jusqu'à 2 gérants dans un ordre de préférence desquels l'Assemblée Générale pourra nommer ou démissionner 1 Gérant de Classe B. Ce droit de nomination accordé à l'Investisseur B persistera au delà d'une Offre Publique Initiale mai si à tout moment (avant ou après une Offre Publique Initiale) l'investissement de l'Investisseur B dans la Société est réduit à tout moment à moins de 5% des actions ordinaires de Topco, ce droit de nomination ou démission d'un gérant du Conseil de Gérance cessera et l'Assemblée Générale fera en sorte d'accomplir toutes les formalités requises pour démissionner le Gérant de Classe B. Ce droit de nomination ou démission du Gérant de Classe B est personnel à l'Investisseur B et il ne peut être transféré à tout acquéreur d'actions B dans Topco à l'exception de toute disposition dans le Pacte d'Actionnaires.

9. Pouvoirs des gérants. Le Conseil de Gérance, peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.

10. Représentation de la société. Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, la Société sera valablement représentée en toute circonstance par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A1 et d'une Gérant de Class A2.

11. Réunion du conseil de gérance.

11.1 Le quorum de présence pour les réunions du Conseil de Gérance de la Société sera de 3 personnes pour autant que (i) une de ces personnes soit un Gérant de Classe A1, (ii) une autre, un Gérant de Classe A2 et, (iii) sujet aux conditions de l'article 8.3 et du droit de nomination ou démission de l'Investisseur B d'un Gérant de Classe B et que ce droit n'a pas cessé comme le prévoit l'article 8.3, le gérant de Classe B.

11.2 Si une réunion est ajournée en raison de l'absence du Gérant de Classe B (pour autant que sa présence soit requise pour le quorum), la réunion sera re-convoquée dans les 7 jours à moins qu'il y ait un besoin urgent de re-convoquer la réunion dans un délai plus court (comme cela serait déterminé par un Gérant de Classe A), sur quoi une notice devra être donnée au moins 48 heures avant. Le quorum à cette réunion reconvoquée n'inclura pas le Gérant de Classe B.

11.3 L'Investisseur B fera en sorte que le Gérant de Classe B s'abstienne de lui-même de toute discussion lors d'une réunion du Conseil de Gérance qui est commercialement délicate and qui est en relation avec les accords opérationnels entre RBS et le Groupe.

11.4 L'Investisseur A à la possibilité (en consultation avec le Management) à tout moment par le biais d'une demande écrite à la Société de désigner pour nomination ou démission une personne, n'étant pas employée ou gérante ou Affiliée des partnerships investissant dans la Société ou de l'Investisseur A ou du Représentant de l'Investisseur A, que l'Assemblée Générale pourra nommer comme président de la Société et du Conseil de Gérance (le "Président"). Le Président ne sera pas un Administrateur de l'Investisseur A ou un Gérant de Classe A pour les besoins de ces Statuts, excepté dans les cas où la Société se retrouvera sans Président, dans ce cas un Gérant de Classe A (comme déterminé par l'Investisseur A) agira comme Gérant en attendant la nomination d'un Président au sens de cet article. Le Président n'aura pas de voix prépondérante sur les résolutions du Conseil de Gérance.

11.5 Les réunions du Conseil de Gérance devront être tenues pas moins d'une fois par trimestre sauf accord express différent des Investisseurs et devront se tenir à Luxembourg ou si cela ne convient pas, à tout autre endroit à l'exception de la Grande-Bretagne. La Société pourra déléguer la gestion journalière du Groupe à tout autre conseil d'une autre société du Groupe. Les réunions du Conseil de Gérance pourront se tenir en personne ou par téléphone à l'initiative des Gérants de Classe A. Les réunions du Conseil de Gérance tenues en personne prévoiront la présence par téléphone. Ces réunions se tiendront trimestriellement et le Conseil de Gérance enverra à chaque Gérant:

11.5.1 pas plus tard que 5 Jours Ouvrables avant chaque réunion du Conseil de Gérance ou d'un comité du conseil de Gérance) et pas plus tard que 2 Jours Ouvrables avant ces réunions, un agenda des points à discuter à ces réunions (ainsi que tout support devant être circulé ou présenté, le "Board Pack", la forme devant être approuvée par un Gérant de Classe A1 et un Gérant de Classe A2, et les autres membres du Conseil de Gérance) et aucun autre point ne pourra être discuté à ces réunions sans l'Accord de l'Investisseur A; et

11.5.2 dès la fin de chaque réunion du Conseil de Gérance, une copie des minutes prises, pour autant cependant que tout Gérant ayant cessé d'être un employé d'un des membres du Groupe ou ayant été suspendu de ses fonctions, ne recevra aucune notifications ou ne sera en mesure de participer aux réunions du Conseil de Gérance ou à toute réunion d'un comité du Conseil de Gérance ou encore de recevoir les supports de travail ou les minutes des réunions du Conseil de Gérance or toute réunion d'un comité du Conseil de Gérance. Les délais tels que mentionné à l'article 11.5.1 pourront être réduits sur demande écrite d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B.

11.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants. Les résolutions écrites devront être évitées en cas de prise de décisions importantes et stratégiques.

12. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés et les extraits de ces procès-verbaux certifiés par tous les Gérants présents aux réunions.»

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17537. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012117776/301.

(120158387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Polo Top Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 117.901.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 10 décembre 2009 que la clôture de la liquidation volontaire est prononcée. La société anonyme Polo Top Investments S.A., ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012117136/13.

(120158289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

JAP Lux Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 170.394.

—
In the year two thousand and twelve, on the third day of September.

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AXA LBO FUND IV Supplementary, a fonds commun de placement à risque represented by AXA Investment Managers Private Equity Europe, a société anonyme governed by French Law, having its registered office at 20, place Vendôme, 75001 Paris and registered under number 403 201 882 RCS Paris (the "Shareholder"),

hereby represented by Virginie Goret, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 3 September 2012.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of JAP Lux Holding, a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 23 July 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2129 of 28 August 2012 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.394 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of four million seven hundred thirty-five thousand six hundred forty-seven euro (EUR 4,735,647.-) so as to raise it from its present amount of forty thousand euro (EUR 40,000.-) to four million seven hundred seventy-five thousand six hundred forty-seven euro (EUR 4,775,647.-).

2 To issue five hundred twenty-six thousand one hundred eighty-three (526,183) class B ordinary shares, five hundred twenty-six thousand one hundred eighty-three (526,183) class C ordinary shares, five hundred twenty-six thousand one hundred eighty-three (526,183) class D ordinary shares, five hundred twenty-six thousand one hundred eighty-three (526,183) class E ordinary shares, five hundred twenty-six thousand one hundred eighty-three (526,183) class F ordinary shares, five hundred twenty-six thousand one hundred eighty-three (526,183) class G ordinary shares, five hundred twenty-six thousand one hundred eighty-three (526,183) class H ordinary shares, five hundred twenty-six thousand one hundred eighty-three (526,183) class I ordinary shares, five hundred twenty-six thousand one hundred eighty-three (526,183) class J ordinary shares, having each a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To acknowledge the waiver by all the existing shareholders of the Company of their preferential subscription rights and to accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of forty-two million

six hundred twenty thousand seven hundred fifty-eight euro (EUR 42,620,758.-) and to accept full payment in cash for these new shares.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of four million seven hundred thirty-five thousand six hundred forty-seven euro (EUR 4,735,647.-) so as to raise it from its present amount of forty thousand euro (EUR 40,000.-) to four million seven hundred seventy-five thousand six hundred forty-seven euro (EUR 4,775,647.-).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue five hundred twenty-six thousand one hundred eighty-three (526,183) class B ordinary shares, five hundred twenty-six thousand one hundred eighty-three (526,183) class C ordinary shares, five hundred twenty-six thousand one hundred eighty-three (526,183) class D ordinary shares, five hundred twenty-six thousand one hundred eighty-three (526,183) class E ordinary shares, five hundred twenty-six thousand one hundred eighty-three (526,183) class F ordinary shares, five hundred twenty-six thousand one hundred eighty-three (526,183) class G ordinary shares, five hundred twenty-six thousand one hundred eighty-three (526,183) class H ordinary shares, five hundred twenty-six thousand one hundred eighty-three (526,183) class I ordinary shares, five hundred twenty-six thousand one hundred eighty-three (526,183) class J ordinary shares, having each a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares, (the "New Shares").

Third resolution

The general meeting of shareholders acknowledged that all existing shareholders of the Company had decided to waive their preferential subscription rights with respect to these New Shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared AXA LBO FUND IV Supplementary, a fonds commun de placement à risque represented by AXA Investment Managers Private Equity Europe, a société anonyme à conseil d'administration governed by French Law, having its registered office at 20, place Vendôme, 75001 Paris and registered under number 403 201 882 RCS Paris (the "Subscriber"), represented by Virginie GORET, aforementioned, by virtue of a proxy given on 3 September in Paris which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber declared to subscribe for all the four million seven hundred thirty-five thousand six hundred forty-seven (4,735,647) New Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, with payment of a share premium in a total amount of forty-two million six hundred twenty thousand seven hundred fifty-eight euro (EUR 42,620,758.-) and to fully pay in cash for these New Shares.

The amount of forty-seven million three hundred fifty-six thousand four hundred five euro (EUR 47,356,405.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the four million seven hundred thirty-five thousand six hundred forty-seven (4,735,647) New Shares to the Subscriber.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at four million seven hundred seventy-five thousand six hundred forty-seven euro (EUR 4,775,647.-) divided into thirty-one thousand (31,000) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares"), five hundred twenty-seven thousand one hundred eighty-three (527,183) class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares"), five hundred twenty-seven thousand one hundred eighty-three (527,183) class C ordinary shares (the "Class C Ordinary Shares"), five hundred twenty-seven thousand one hundred eighty-three (527,183) class D ordinary shares (the "Class D Ordinary Shares"), five hundred twenty-seven thousand one hundred eighty-three (527,183) class E ordinary shares (the "Class E Ordinary Shares"), five hundred twenty-seven thousand one hundred eighty-three (527,183) class F ordinary shares (the "Class F Ordinary Shares"), five hundred twenty-seven thousand one hundred eighty-three (527,183) class G ordinary shares (the "Class G Ordinary Shares"), five hundred twenty-seven thousand one hundred eighty-three (527,183) class H ordinary shares (the "Class H Ordinary Shares"), five hundred twenty-seven thousand one hundred eighty-three (527,183) class I ordinary shares (the "Class I Ordinary Shares") and

five hundred twenty-seven thousand one hundred eighty-three (527,183) class J ordinary shares (the “Class J Ordinary Shares”), with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.”.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand seven hundred euro (EUR 6,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille douze, le troisième jour de septembre.

Par-devant nous Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AXA LBO FUND IV Supplementary, un fonds commun de placement à risque représenté par AXA Investment Managers Private Equity Europe, une société anonyme régie par le droit français, ayant son siège à 20, place Vendôme, 75001 Paris et immatriculée sous le numéro 403 201 882 RCS Paris (l’ «Associé»),

représenté aux fins des présentes par Virginie Goret, juriste, demeurant à Luxembourg, aux termes d’une procuration donnée le 3 septembre 2012.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L’Associé a requis le notaire instrumentant d’acter que l’Associé est le seul et unique associé de JAP Lux Holding, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 23 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2129 en date du 28 août 2012 et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.394 (la «Société»). Les statuts n’ont pas encore été modifiés.

L’Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l’ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quatre millions sept cent trente-cinq mille six cent quarante-sept euros (EUR 4.735.647,-) pour le porter de son montant actuel de quarante mille euros (EUR 40.000,-) à quatre millions sept cent soixante-quinze mille six cent quarante-sept euros (EUR 4.775.647,-).

2 Émission de cinq cent vingt-six mille cent quatre-vingt-trois (526.183) actions ordinaires de catégorie B, cinq cent vingt-six mille cent quatre-vingt-trois (526.183) actions ordinaires de catégorie C, cinq cent vingt-six mille cent quatre-vingt-trois (526.183) actions ordinaires de catégorie D, cinq cent vingt-six mille cent quatre-vingt-trois (526.183) actions ordinaires de catégorie E, cinq cent vingt-six mille cent quatre-vingt-trois (526.183) actions ordinaires de catégorie F, cinq cent vingt-six mille cent quatre-vingt-trois (526.183) actions ordinaires de catégorie G, cinq cent vingt-six mille cent quatre-vingt-trois (526.183) actions ordinaires de catégorie H, cinq cent vingt-six mille cent quatre-vingt-trois (526.183) actions ordinaires de catégorie I et cinq cent vingt-six mille cent quatre-vingt-trois (526.183) actions ordinaires de catégorie J, d’une valeur nominale d’un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

3 Constat de la renonciation aux droits préférentiels de souscription de tous les actionnaires existants et acceptation de la souscription de ces nouvelles actions avec paiement d’une prime d’émission d’un montant total de quarante-deux millions six cent vingt mille sept cent cinquante-huit euros (EUR 42.620.758,-) à libérer intégralement en espèces.

4 Modification de l’alinéa premier de l’article 5 des statuts de la Société afin de refléter l’augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d’acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L’assemblée générale des actionnaires a décidé d’augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre millions sept cent trente-cinq mille six cent quarante-sept euros (EUR 4.735.647,-) pour le porter de son montant actuel de quarante mille euros (EUR 40.000,-) à quatre millions sept cent soixante-quinze mille six cent quarante-sept euros (EUR 4.775.647,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre cinq cent vingt-six mille cent quatre-vingt-trois (526.183) actions ordinaires de catégorie B, cinq cent vingt-six mille cent quatre-vingt-trois (526.183) actions ordinaires de catégorie C, cinq cent vingt-six mille cent quatre-vingt-trois (526.183) actions ordinaires de catégorie D, cinq cent vingt-six mille cent quatre-vingt-trois (526.183) actions ordinaires de catégorie E, cinq cent vingt-six mille cent quatre-vingt-trois (526.183) actions ordinaires de catégorie F, cinq cent vingt-six mille cent quatre-vingt-trois (526.183) actions ordinaires de catégorie G, cinq cent vingt-six mille cent quatre-vingt-trois (526.183) actions ordinaires de catégorie H, cinq cent vingt-six mille cent quatre-vingt-trois (526.183) actions ordinaires de catégorie I et cinq cent vingt-six mille cent quatre-vingt-trois (526.183) actions ordinaires de catégorie J, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes, (les «Nouvelles Actions»).

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a constaté que tous les actionnaires existant de la Société ont décidé de renoncer à leur droit préférentiel de souscription en ce qui concerne l'émission de ces Nouvelles Actions.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu AXA LBO FUND IV Supplementary, un fonds commun de placement à risque représenté par AXA Investment Managers Private Equity Europe, une société anonyme à conseil d'administration régit par le droit français, ayant son siège à 20, place Vendôme, 75001 Paris et enregistré sous le numéro 403 201 882 RCS Paris (le «Souscripteur»), représenté par Mme Virginie GORET, prénommée, en vertu d'une procuration donnée le 3 septembre 2012 à Paris qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur a déclaré souscrire quatre millions sept cent trente-cinq mille six cent quarante-sept (4.735.647) Nouvelles Actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quarante-deux millions six cent vingt mille sept cent cinquante-huit euros (EUR 42.620.758,-) à libérer intégralement en espèces pour ces Nouvelles Actions.

Le montant de quarante-sept millions trois cent cinquante-six mille quatre cent cinq euros (EUR 47.356.405,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les quatre millions sept cent trente-cinq mille six cent quarante-sept (4.735.647) Nouvelles Actions au Souscripteur.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus.

Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à quatre millions sept cent soixante-quinze mille six cent quarante-sept euros (EUR 4.775.647,-) divisé en trente et un mille (31.000) actions ordinaires de catégorie A («Actions Ordinaires de Catégorie A»), cinq cent vingt-sept mille cent quatre-vingt-trois (527.183) actions ordinaires de catégorie B («Actions Ordinaires de Catégorie B»), cinq cent vingt-sept mille cent quatre-vingt-trois (527.183) actions ordinaires de catégorie C («Actions Ordinaires de Catégorie C»), cinq cent vingt-sept mille cent quatre-vingt-trois (527.183) actions ordinaires de catégorie D («Actions Ordinaires de Catégorie D»), cinq cent vingt-sept mille cent quatre-vingt-trois (527.183) actions ordinaires de catégorie E («Actions Ordinaires de Catégorie E»), cinq cent vingt-sept mille cent quatre-vingt-trois (527.183) actions ordinaires de catégorie F («Actions Ordinaires de Catégorie F»), cinq cent vingt-sept mille cent quatre-vingt-trois (527.183) actions ordinaires de catégorie G («Actions Ordinaires de Catégorie G»), cinq cent vingt-sept mille cent quatre-vingt-trois (527.183) actions ordinaires de catégorie H («Actions Ordinaires de Catégorie H»), cinq cent vingt-sept mille cent quatre-vingt-trois (527.183) actions ordinaires de catégorie I («Actions Ordinaires de Catégorie I») et cinq cent vingt-sept mille cent quatre-vingt-trois (527.183) actions ordinaires de catégorie J («Actions Ordinaires de Catégorie J»), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: V. Goret, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 5 septembre 2012. Relation: DIE/2012/10405. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Diekirch, le 5 septembre 2012.

Référence de publication: 2012116998/206.

(120157631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Tankreederei I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 63, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 76.033.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale annuelle du 24.08.2012

En date du 24.08.2012, l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires de la société a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Nominations

Est renommé Administrateur-Délégué et Administrateur

Monsieur Govert Willem Macleanen, demeurant à Ahn

Son mandat expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2018

Est renommé Administrateur

Wiljo Letzebuerg S.A. avec siège social, 63, Avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg

Son mandat expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2018.

Est nommé Administrateur

Madame Nancy Aleida Bleumer, demeurant à 4, rue Guillaume Stolz, L-8126 Bridel.

Son mandat expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2018

Est renommé Commissaire aux comptes

Fiduciaire Mosellan s.à.r.l. avec siège social, 7 Route du Vin, L-5401 Ahn.

Son mandat expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2018.

La démission de l'administrateur délégué et l'administrateur de la société Madame Petronella Y. Lasso Peña-Lock, à partir de 24.8.2012 est acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012117224/27.

(120158098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

MTI Luxco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 166.050.

—
This thirteenth day of August two thousand twelve before me, Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared:

Herald Aldo Schuurman, lawyer with professional address at the office of Loyens & Loeff, Avocats à la Cour, 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, acting in his capacity as duly authorised representative of:

1. SCP III AIV One, L.P. , an exempted limited partnership under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at P.O. Box 309, Uglan House, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, acting through its general partner;

2. G14M5 PATCO Equity, L.L.C. , a limited liability company under the laws of the State of Delaware, having its principal place of business at 71 South Wacker Drive, 47th Floor, Chicago, Illinois 60606, United States of America;

3. T11M5 PATCO Equity, L.L.C., a limited liability company under the laws of the State of Delaware, having its principal place of business at 71 South Wacker Drive, 47th Floor, Chicago, Illinois 60606, United States of America;

4. GP09GV (Edison) Ltd., a corporation under the laws of the Province of Alberta, having its registered office at Suite 1100, 10830 Jasper Avenue, Edmonton, Alberta T5J 2B3, Canada;

5. GP09PX (Edison) Ltd., a corporation under the laws of the Province of Alberta, having its registered office at Suite 1100, 10830 Jasper Avenue, Edmonton, Alberta T5J 2B3, Canada;

6. Vesey Street Fund IV (ERISA) Blocker, L.P., a limited partnership under the laws of the Cayman Islands, having its principal place of business at 1 University Square Drive, Princeton, New Jersey 08540, United States of America, acting through its general partner;

7. MTI Co-Invest, LLC, a limited liability company under the laws of the State of Delaware, having its principal place of business at 1 University Square Drive, Princeton, New Jersey 08540, United States of America;

8. VCVC III LLC, a limited liability company under the laws of the State of Delaware, having its principal place of business at 505 Fifth Avenue, Suite 900, Seattle, Washington 98104, United States of America;

9. PineBridge Structured Capital Partners II, L.P., a limited partnership under the laws of the State of Delaware, having its principal place of business at 399 Park Avenue, 4th Floor, New York, New York 10022, United States of America;

10. PineBridge Structured Capital Partners Offshore II, L.P., a limited partnership under the laws of the Cayman Islands, having its principal place of business at 399 Park Avenue, 4th Floor, New York, New York 10022, United States of America, acting through its general partner;

11. American International Group, Inc., Retirement Plan Master Trust, a trust under the laws of the Commonwealth of Massachusetts, acting through its trustee, having its principal place of business at 399 Park Avenue, 4th Floor, New York, New York 10022, United States of America;

12. Honeywell International Inc. Master Retirement Trust, a trust under the laws of the State of New Jersey, acting through its investment advisor, having its principal place of business at 101 Columbia Road, Morristown, New Jersey 07962, United States of America;

13. Soper Investments Limited, a limited liability company under the laws of the Bailiwick of Guernsey, having its registered office at Regency Court, Glatigny Esplanade, St. Peter Port, Guernsey GY1 1WWW;

14. West Maple Ventures, LLC, a limited liability company under the laws of the State of Delaware, having its principal place of business at 1603 Orrington Avenue, Suite 810, Evanston, Illinois 60201, United States of America;

15. Brenthurst Private Equity IV US, LP, an international limited partnership under the laws of the British Virgin Islands, having its principal place of business at 1 Charterhouse Street, London EC1N 6SA, United Kingdom, acting through its general partner;

16. John Carleton Lindgren, company executive, with professional address at 11 Hines Road, Suite 203, Ottawa, Ontario K2K 2X1, Canada;

17. Nima Family Trust, a trust under the laws of the Province of Ontario, acting through its trustee, with professional address at 11 Hines Road, Suite 203, Ottawa, Ontario K2K 2X1, Canada;

18. Joseph R. Brown Family Trust, a trust under the laws of the Province of Ontario, acting through its trustee, with professional address at 11 Hines Road, Suite 203, Ottawa, Ontario K2K 2X1, Canada;

19. Peter Gillingham Family Trust, a trust under the laws of the Province of Ontario, acting through its trustee, with professional address at 11 Hines Road, Suite 203, Ottawa, Ontario K2K 2X1, Canada;

20. Kim Family Trust, a trust under the laws of the Province of Ontario, acting through its trustee, with professional address at 11 Hines Road, Suite 203, Ottawa, Ontario K2K 2X1, Canada; and

21. Shaer Family Trust, a trust under the laws of the Province of Ontario, acting through its trustee, with professional address at 11 Hines Road, Suite 203, through 20 above, the "Shareholders"),

in their capacity as shareholders of MTI Luxco Sàrl, a company with limited liability under the laws of Luxembourg, having its registered office at 208, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, entered on the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 166050, incorporated on the fourteenth of December two thousand eleven pursuant to a deed executed before me, undersigned notary, published in the Official Journal of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, No. 555 of the second of March two thousand twelve, the articles of association of which have been amended most recently on the second of August two thousand twelve pursuant to a deed executed before me, notary, not yet published in the Official Journal of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C (the "Company").

The twenty-one powers of attorney to the person appearing are initialled *ne varietur* by the person appearing and by me, notary, and are annexed hereto.

The person appearing declared and requested me, notary, to record the following:

Resolutions

The Shareholders, acting as shareholders of the Company, hereby resolve:

- i. that the fiscal year of the Company shall henceforth coincide with the calendar year;
- ii. that the fiscal year of the Company that commenced on the first of May two thousand twelve shall end on the thirty-first of December two thousand twelve; and
- iii. to amend and restate article 2, paragraph (5) of the articles of association of the Company as follows:

" (5). The fiscal year of the company coincides with the calendar year."

Costs

The costs, expenses and fees and charges of whatever kind, incurred by the Company or charged to it by reason of this deed, amount to approximately one thousand three hundred euros (EUR 1,300.00).

This deed is drawn up in English followed by a version in French. The person appearing, acting as stated above, declared that in case of any discrepancy between the English version and the French version, the English version will prevail.

In witness whereof, this deed was drawn up and passed in Luxembourg on the date first above stated.

After the deed was read to the person appearing, the person appearing declared to understand the scope and the consequences and subsequently signed the original together with me, notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le treize août par-devant moi, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Maître Herald Aldo Schuurman, avocat avec adresse professionnelle au cabinet Loyens & Loeff, Avocats à la Cour, 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, agissant en sa qualité de représentant dûment autorisé de:

1. SCP III AIV One, L.P., une société en commandite exemptée de droit des Iles Cayman, dont le siège social se situe à P.O. Box 309, Uglad House, Grand Cayman KY-1-1104, Iles Cayman, agissant par son associé commandité;
2. G14M5 PATCO Equity, L.L.C., une société à responsabilité limitée de droit de l'Etat du Delaware, dont l'établissement principal se situe au 71 South Wacker Drive, 47th Floor, Chicago, Illinois 60606, Etats-Unis d'Amérique;
3. T11M5 PATCO Equity, L.L.C., une société à responsabilité limitée de droit de l'Etat du Delaware, dont l'établissement principal se situe au 71 South Wacker Drive, 47th Floor, Chicago, Illinois 60606, Etats-Unis d'Amérique;
4. GP09GV (Edison) Ltd., une société commerciale de droit de la Province d'Alberta, dont le siège social se situe à Suite 1100, 10830 Jasper Avenue, Edmonton, Alberta T5J 2B3, Canada;
5. GP09PX (Edison) Ltd., une société commerciale de droit de la Province d'Alberta, dont le siège social se situe à Suite 1100, 10830 Jasper Avenue, Edmonton, Alberta T5J 2B3, Canada;
6. Vesey Street Fund IV (ERISA) Blocker, L.P., une société en commandite de droit des Iles Cayman, dont l'établissement principal se situe à 1 University Square Drive, Princeton, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, agissant par son associé commandité;
7. MTI Co-Invest, LLC, une société à responsabilité limitée de droit de l'Etat du Delaware, dont l'établissement principal se situe au 1 University Square Drive, Princeton, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique;
8. VCVC III LLC, une société à responsabilité limitée de droit de l'Etat du Delaware, dont l'établissement principal se situe au 505 Fifth Avenue, Suite 900, Seattle, Washington 98104, Etats-Unis d'Amérique;
9. PineBridge Structured Capital Partners II, L.P., une société en commandite de droit de l'Etat du Delaware, dont l'établissement principal se situe au 399 Park Avenue, 4^e étage, New York, New York 10022, Etats-Unis d'Amérique;
10. PineBridge Structured Capital Partners Offshore II, L.P., une société en commandite de droit des Iles Cayman, dont l'établissement principal se situe à 399 Park Avenue, 4^e étage, New York, New York 10022, Etats-Unis d'Amérique, agissant par son associé commandité;
11. American International Group, Inc., Retirement Plan Master Trust, une fiducie de droit du Commonwealth du Massachusetts, agissant par son fiduciaire, dont l'établissement principal se situe au 399 Park Avenue, 4^e étage, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;
12. Honeywell International Inc. Master Retirement Trust, une fiducie de droit de l'Etat du New Jersey, agissant par son conseiller en investissements dont l'établissement principal se situe à 101 Columbia Road, Morristown, New Jersey 07962;
13. Soper Investments Limited, une société à responsabilité limitée de droit du bailliage de Guernesey, dont le siège social se situe à Regency Court, Glatigny Esplanade, St. Peter Port, Guernesey GY1 1VWW;
14. West Maple Ventures, LLC, une société à responsabilité limitée de droit de l'Etat du Delaware, dont l'établissement principal se situe au 1603 Orrington Avenue, Suite 810, Evanston, Illinois 60201, Etats-Unis d'Amérique;
15. Brenthurst Private Equity IV US, LP, une société en commandite internationale de droit des Iles Vierges Britanniques, dont l'établissement principal se situe au 1 Charterhouse Street, London EC1N 65A, Royaume-Uni, agissant par son associé commandité;
16. John Carleton Lindgren, administrateur de société, dont l'adresse professionnelle se situe au 11 Hines Road, Suite 203, Ottawa, Ontario K2K 2X1, Canada;
17. Nima Family Trust, une fiducie de droit de la Province de l'Ontario, agissant par son fiduciaire, dont l'adresse professionnelle se situe au 11 Hines Road, Suite 203, Ottawa, Ontario K2K 2X1, Canada;
18. Joseph R. Brown Family Trust, une fiducie de droit de la Province de l'Ontario, agissant par son fiduciaire, dont l'adresse professionnelle se situe au 11 Hines Road, Suite 203, Ottawa, Ontario K2K 2X1, Canada;

19. Peter Gillingham Family Trust, une fiducie de droit de la Province de l'Ontario, agissant par son fiduciaire, dont l'adresse professionnelle se situe au 11 Hines Road, Suite 203, Ottawa, Ontario K2K 2X1, Canada;

20. Kim Family Trust, une fiducie de droit de la Province de l'Ontario, agissant par son fiduciaire, dont l'adresse professionnelle se situe au 11 Hines Road, Suite 203, Ottawa, Ontario K2K 2X1, Canada; et

21. Shaer Family Trust, une fiducie de droit de la Province de l'Ontario, agissant par son fiduciaire, dont l'adresse professionnelle se situe au 11 Hines Road, Suite 203, Ottawa, Ontario K2K 2X1, Canada (ensemble avec les parties mentionnées de 1 à 20 ci-dessus, les «Associés»),

agissant en leur qualité d'associés de MTI Luxco Sàrl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 208, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166050, constituée le quatorze décembre deux mille onze suivant acte passé devant moi, notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 555 du deux mars deux mille douze, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le deux août deux mille douze suivant acte passé devant moi, notaire, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

Les vingt et une procurations donnée au comparant sont paraphées ne varietur par le comparant et par moi, notaire, et sont annexées aux présentes.

Le comparant a déclaré et m'a requis, notaire, d'acter ce qui suit:

Résolutions

Les Associés, agissant en tant qu'associés de la Société, décident par les présentes:

- i. que l'exercice social de la Société coïncidera désormais avec l'année civile;
- ii. que l'exercice social de la Société qui a commencé le premier mai deux mille douze se termine le trente et un décembre deux mille douze; et
- iii. de modifier et reformuler l'article 2, paragraphe (5) des statuts de la Société de la manière suivante:

« (5). L'exercice social de la société coïncide avec l'année civile.»

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à environ mille trois cents euros (1.300,00 EUR).

Le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. Le comparant, agissant comme indiqué ci-avant, a déclaré qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte faite au comparant, celui-ci a déclaré qu'il comprend la portée et les conséquences et a ensuite signé la présente minute avec moi, notaire.

Signé: Schuurman, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 août 2012. Relation: EAC/2012/10993. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012117623/167.

(120158417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Sibex Holdings S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 146.404.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 12 septembre 2012 que:

L'Assemblée confirme la démission de Monsieur Henri Vanherberghen en tant que commissaire aux comptes de la société.

L'Assemblée confirme la nomination de Certifica Luxembourg S.à r.l., 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, RCS No. B 86.770 en tant que commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires en 2018

Fait à Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2012117779/16.

(120158485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

NRB Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 160.296.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve,
on the third day of the month of September.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand-Duchy of Luxembourg),

there appeared:

“Stichting NRB Finance”, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, having its statutory seat (statutaire zetel) in The Netherlands at 1079 LH Amsterdam, Amsteldijk 166 Amsterdam, registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce of Amsterdam (Handelsregister van de Kamer van Koophandel voor Amsterdam) under number 52489701,

here represented by:

Mr Martijn Sinninghe Damsté, employee, with professional address at 9B boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, by virtue of a proxy given to him in Amsterdam (The Netherlands), on 31 August 2012,

which proxy, after being signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes,

hereafter referred to as “the principal”,

The appearing proxyholder, acting in said capacities, declared and requested the notary to act:

I.- That the company “NRB Finance S.A.” (the “Company”), a “société anonyme”, established and having its registered office at 9B boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered in the “registre de commerce et des sociétés” in Luxembourg, section B number 160 296, has been incorporated pursuant to notarial deed enacted on 13 April 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”), on 08 July 2011, under number 1514 and page 72645.

The Articles of Incorporation of the Company have never been amended since.

II.- That the subscribed share capital of the Company is fixed at thirty-one thousand euro (31'000.- EUR) divided into thirty-one (31) shares with a par value of thousand euro (1'000.- EUR) per share, each fully paid up in cash.

III.- That the principal declares to have full knowledge of the Articles of Incorporation and the financial standing of the Company.

IV.- That the principal has been and has stayed, as of the date of the Incorporation of the Company, alone owner of all thirty-one (31) shares of the Company and, as a sole shareholder, has decided to proceed with the dissolution of said Company.

V.- That the principal, in its activity as liquidator of the Company, declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VI.- That the principal fully discharges the board of directors and the auditor for the due performance of their duties up to this date.

VII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at its former registered office.

VIII.- That the Company’s register of shareholders is cancelled in the presence of the undersigned notary.

IX.- That the principal commits itself to pay the cost of the present deed.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said appearing proxyholder signed together with Us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille douze, le trois septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«Stichting NRB Finance», une fondation (Stichting) établie sous les lois des Pays-Bas ayant son siège statutaire aux Pays-Bas à 1079 LH Amsterdam, Amsteldijk 166 Amsterdam, enregistrée avec le Registre de la Chambre de Commerce à Amsterdam sous le numéro 52489701.

ici représentée par:

Monsieur Martijn Sinninghe Damsté, employé privé, avec adresse professionnelle au 9B boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Amsterdam (Pays-Bas), le 31 août 2012,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui,

ci-après dénommée: «le mandant»,

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société «NRB Finance S.A.» (la «Société») une société anonyme, établie et ayant son siège social au 9B boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 160 296, a été constituée suivant acte notarié dressé en date du 13 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») en date du 08 juillet 2011, sous le numéro 1514 et page 72645.

Que les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis lors.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000.- EUR) divisé en trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune, chaque action étant intégralement libérée en numéraire.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- Que le mandant est et est resté, depuis la date de la création de la Société, seul et unique propriétaire de toutes les trente et une (31) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

V.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

VIII.- Que le registre des actionnaires nominatifs de la Société est annulé en présence du notaire instrumentant.

IX.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande de la même partie comparante faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie, connue du notaire instrumentant par ses nom prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. SINNINGHE DAMSTÉ, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 septembre 2012. Relation: EAC/2012/11565. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012117083/100.

(120158395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

VIP Products S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 18, Z.A. Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 84.055.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 septembre 2012.

Référence de publication: 2012117255/10.

(120158354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Twopp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 56.645.

—
AUSZUG

Es geht aus dem Beschluss der ordentlichen Generalversammlung vom 16. Juli 2012 hervor dass:

Herr John Weber als Verwaltungsratsmitglied austritt.

Das Mandat der Verwaltungsratsmitglieder:

Herrn Guy Lanners, geboren am 9. September 1965 in Luxemburg, beruflich wohnhaft in 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg und von Herrn Alexander Dreu, geboren am 3. Juni 1968 in Maribor (Slovenien), wohnhaft in 18, avenue Grand-Duc Jean, L-1842 Howald für die Dauer von 6 Jahren verlängert werden. Die Mandate werden bis zur ordentlichen Generalversammlung 2018 verlängert.

Herr Jean Nicolas Weber, geboren am 17. Mai 1950 in Wiltz, beruflich wohnhaft in 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg wird als Verwaltungsratsmitglied für die Dauer von 6 Jahren genannt. Das Mandat endet mit der Generalversammlung 2018.

Das Mandat des Rechnungskommissars der Gesellschaft Fidu-Concept Sàrl, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B38.136, mit Sitz in L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, für die Dauer von 6 Jahren verlängert wird. Das Mandat endet mit der Generalversammlung 2018.

Für gleichlautenden Auszug

Référence de publication: 2012117240/22.

(120158236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Qualitek Energy SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5732 Remich, 41, rue Enz.
R.C.S. Luxembourg B 171.350.

—
STATUTS

L'an deux mil douze, le cinq septembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Abderrahmane MEHADJI, chaudronnier traceur, demeurant à L-5732 Remich, 41, rue Enz;
- 2.- Albert KOENIG, directeur commercial, demeurant à F-57730 Macheren, 102, rue du Wenheck.

Lesquels comparants, ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "QUALITEK ENERGY SA".

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Remich.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet l'installation de structures métalliques chaudronnées et de tuyauterie, l'activité de soudure et toutes activités pouvant s'y rattacher.

La prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- €), représenté par CENT (100) actions de TROIS CENT EUROS (310.- €) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein mais qui peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier pour finir le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de juin à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Abderrahmane MEHADJI, préqualifié, quatre-vingts actions	80
2.- Albert KOENIG, préqualifié, vingt actions	<u>20</u>
Total: Cent actions	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire, jusqu'à concurrence de la somme de HUIT MILLE EUROS (8.000.- €), ainsi qu'il en a été justifié au notaire. Les actions restent nominatives jusqu'à complète libération du capital.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2013.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- Abderrahmane MEHADJI, chaudronnier traceur, demeurant à L-5732 Remich, 41, rue Enz;
- 2.- Albert KOENIG, directeur commercial, demeurant à F-57730 Macheren, 102, rue du Wenheck;
- 3.- Mohamed BELDJILLALI, ingénieur, demeurant à F-69005 Lyon, 7, rue Cardinal Gerlier.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

- Rabia BOURAHLA, comptable, demeurant à F-57500 Saint Avold, 3D, rue Houllé.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-5732 Remich, 41, rue Enz. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: MEHADJI, KOENIG, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2012. Relation: LAC/2012/41792. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Référence de publication: 2012117144/114.

(120158250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Tankreederei II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 63, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 76.034.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale annuelle du 24.08.2012

En date du 24.08.2012, l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires de la société a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Nominations

Est renommé Administrateur-Délégué et Administrateur

Monsieur Govert Willem Macleanen, demeurant à Ahn

Son mandat expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2018

Est renommé Administrateur

Wiljo Letzebuerg S.A. avec siège social, 63, Avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg

Son mandat expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2018.

Est nommé Administrateur

Madame Nancy Aleida Bleumer, demeurant à 4, rue Guillaume Stolz, L-8126 Bridel.

Son mandat expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2018

Est renommé Commissaire aux comptes

Fiduciaire Mosellan s.à.r.l. avec siège social, 7 Route du Vin, L-5401 Ahn.

Son mandat expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2018.

La démission de l'administrateur délégué et l'administrateur de la société Madame Petronella Y. Lasso Peña-Lock, à partir de 24.8.2012 est acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012117225/27.

(120158101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Fischer, Société Anonyme.

Siège social: L-6918 Mensdorf, Zone Industrielle Rothoicht.

R.C.S. Luxembourg B 29.616.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISCHER

Référence de publication: 2012117466/10.

(120159155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Ysis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 152.165.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise par le Conseil d'administration tenu en date du 13 septembre 2012 que:

Monsieur Jan HAMELINK, directeur, demeurant 16, route de Cergnat CH-1875 Morgins, a été coopté au poste d'Administrateur de la société en remplacement de Madame BITTLER Carine, demeurant professionnellement 1, Place du Théâtre L-2613 Luxembourg, démissionnaire

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012117271/17.

(120158257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Nalis S.A., Société Anonyme,

(anc. Sabemaf Luxembourg S.A.).

Siège social: L-1133 Luxembourg, 17, rue des Ardennes.

R.C.S. Luxembourg B 56.252.

L'an deux mille douze, le vingt-quatre août.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SABEMAF Luxembourg S.A.", ayant son siège social à L-1133 Luxembourg, 17, rue des Ardennes, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 56.252

constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 18 septembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 614 du 28 novembre 1996, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2008, publié au Mémorial C numéro 761 du 8 avril 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Fatima BENOUIS, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Madame le président désigne comme secrétaire Madame Aurélie BRESSAN, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, 17, rue des Ardennes.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sylvain DEVANLAY, administrateur de sociétés, demeurant à Chesny, 21, rue Port Sainte-Marie, France.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Madame le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

- 1.- Changement de la dénomination en NALIS S.A..
- 2.- Refonte complète des statuts pour les mettre en conformité des dispositions légales en vigueur.
- 3.- Nominations statutaires
- 4.- Divers

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en NALIS S.A..

Deuxième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts, en ajoutant un alinéa entre le premier et le deuxième alinéa de l'objet social, afin de mettre les statuts en conformité des dispositions légales en vigueur, afin de leur donner la teneur suivante:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "NALIS S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, la fabrication de tous appareils, fournitures et accessoires et de tous produits et articles se rapportant directement ou indirectement à l'industrie alimentaire ou à ses dérivés.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle peut s'intéresser tant au Luxembourg qu'à l'étranger, par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, créées ou à créer, ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien, ou dont le concours sera utile pour faciliter l'écoulement de ses produits ou lui procurer des matières premières.

La société peut, en général, faire seule ou en participation, par elle-même ou par des tiers, pour elle-même ou pour le compte de tiers, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, de nature à favoriser son développement.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital est fixé à cent mille Euros (EUR 100.000,-) représenté par cent vingt-cinq (125) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième Lundi du mois de mai à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.»

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de tous les administrateurs et de l'administrateur délégué, et leur confère pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme, comme autorisé par la loi et les présents statuts,

Madame Marie-Thérèse, Amélie TURRA épouse DEVANLAY, née à Metz (France) le 18 novembre 1959, demeurant à F-57245 Chesny (France), 21, rue Port Sainte-Marie à la fonction d'administrateur unique de la Société, disposant des pouvoirs les plus dévolus du Conseil d'administration.

Son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2018.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 900,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Fatima BENOUIS, Aurélie BRESSAN, Sylvain DEVANLAY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 août 2012. Relation GRE/2012/3188. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 13 septembre 2012.

Référence de publication: 2012117187/224.

(120158184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

USR International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 46.933.

Il résulte des résolutions écrites du Conseil d'Administration de la Société, en date du 29 juillet 2009, que la décision suivante a été prise:

- Election de M. Jacob Mudde comme Président du Conseil d'Administration de la Société, à compter du 29 juillet 2009 et jusqu'à sa révocation comme membre du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2012117249/15.

(120158186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

White Martins & White Martins - Comércio e Serviços, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 97.330,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.539.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 31 août 2012 que:

La démission de Madame Mandy Schneider en tant que gérant de catégorie B à été acceptée avec effet au 31 août 2012; et

Monsieur Benoît Bauduin, né le 31 mars 1976 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé, avec effet au 31 août 2012, gérant de catégorie B, et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 13 Septembre 2012.

Référence de publication: 2012117261/18.

(120158254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Figae Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.788.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIGAE INVEST S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012117464/12.

(120158755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Wolf Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 128.303.

Extrait des résolutions des associés prises en date du 12 septembre 2012

Il résulte des décisions des Associés prises en date du 12 septembre 2012 que:

- La révocation de Monsieur Cristian D'Ippolito, avec adresse professionnel, 1 via degli Albrizzi, CH-6900 Lugano, de ses fonctions de gérant de société, avec effet immédiat.

- La nomination d'un gérant de catégorie A de Monsieur Paul Johnston, avec adresse professionnel, 39 St James Street, London, SW1A 1JD, United Kingdom, pour une durée indéterminée. Conformément aux statuts, la société est engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012117269/19.

(120158349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Eurolux Security S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Gand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 157.851.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 12 septembre 2012 que:

1. l'assemblée générale désigne en qualité d'administrateur Monsieur Ismail OZIPEK demeurant 24 rue Julien Perette F-54700 PONT-A-MOUSSON France avec effet immédiat pour une durée indéterminée;

2. l'assemblée générale désigne en qualité de commissaire aux comptes la société FINANCIAL GROUP CONSULTING S.A. (RC B152.500) ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 70 Grand Rue avec effet immédiat pour une durée indéterminée;

3. l'assemblée générale transfère le siège social au 70 Grand rue L-1660 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012117288/20.

(120158238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Combourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 133.132.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise lors de la réunion du Conseil d'administration du 4 septembre 2012 que:

Le siège social de la société a été transféré au 3, Rue de la Chapelle L-1325 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2012.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012117402/15.

(120158390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Imro SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6910 Roodt-sur-Syre, 3, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg E 1.793.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire.

4. sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Bernard MÜLLER, ouvrier, demeurant à L-6910 Roodt-sur-Syr 3, route de Luxembourg

- Madame Monique WETZ, ouvrière, demeurant à L-6910 Roodt-sur-Syr 3, route de Luxembourg

- Monsieur Jim HEBELER, ouvrier, demeurant à L-6910 Roodt-sur-Syr 3, route de Luxembourg

- Madame Marie-Louise CORRING, rentière, demeurant à L-8133 Bridel 23, rue Nicolas Goedert

Roodt-sur-Syre, le 10.092012.

IMRO S.C.I.

3, RTE DE LUXEMBOURG

L-6910 ROODT-SYRE

Signature

Référence de publication: 2012117291/18.

(120158127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

RCS International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4660 Differdange, 11-15, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 71.599.

—
Extrait de l'assemblée générale tenue le 9 août 2012 au siège social de la société

A l'unanimité, les membres de l'Assemblée générale de la société ont décidé:

1. De la radiation des administrateurs:

- a. RINGS Bernhard, né le 28/12/1933 à Dortmund en Allemagne;
- b. PARC DE GERLACHE SA, RC de Luxembourg B43773;

2. De la nomination en qualité d'administrateurs:

- a. Monsieur KRCCMAR DRAZEN, né le 05.11.1965, Ingénieur, demeurant Idetrusenec III odv. 2, Zagreb en Croatie, Président du Conseil d'administration;
- b. Monsieur HUKIC NEDZIB, né le 10.05.1964, commerçant, demeurant Günterstrasse 11, à Ugao Sjenica en Serbie, Vice-Président du Conseil d'administration.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée à 11.00 heures.

Luxembourg, le 09 août 2012.

Le scrutateur

Référence de publication: 2012117294/20.

(120158368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Capzan, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 163.805.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Domiciliaire

Référence de publication: 2012117379/11.

(120159215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

SED Sport Europe Diffusion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4660 Differdange, 11-15, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 109.733.

—
Extrait Procès-verbal de l'assemblée générale 9 août 2012

A l'unanimité, les membres de l'Assemblée générale de la société ont décidé:

1. Radiation des administrateurs:

- a. CILLIEN René R., né le 11/05/1951 à Esch-sur-Alzette;

2. De la nomination en remplacement, en qualité d'administrateur, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015:

- a. Monsieur ANDREJ VALANT, Indépendant, né le 10/12/1965 à Jesenice, demeurant Bodesce 20A, 4260 Bled, Slovenia,

3. Nomination en qualité d'administrateur délégué avec pouvoir de signature individuelle:

- a. Monsieur ANDREJ VALANT, Indépendant, né le 10/12/1965 à Jesenice, demeurant Bodesce 20A, 4260 Bled, Slovenia,

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée à 11.00 heures.

Luxembourg, le 09 août 2012.

Le scrutateur

Référence de publication: 2012117295/19.

(120158361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Alternative Petroleum Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 143.328.

—
AUSZUG

Es ergibt sich aus einem Beschluss der Gesellschafterversammlung der Gesellschaft vom 12. September 2012, dass Herr Patrick Grimes mit sofortiger Wirkung als Vorstandsmitglied der Gesellschaft abberufen wurde.

Es ergibt sich aus einem weiteren Beschluss der besagten Gesellschafterversammlung der Gesellschaft, dass Herr George Rudman, geboren am 22. Februar 1968 in Illinois, Vereinigte Staaten von Amerika, berufsansässig bei Alternative Petroleum Technologies, 280 Greg Street, Suite 20 Reno, Nevada 89502, Vereinigte Staaten von Amerika, mit sofortiger Wirkung, und bis zur in 2013 abzuhaltenden Jahreshauptversammlung der Gesellschaft, als neues Vorstandsmitglied der Gesellschaft ernannt worden ist.

Der Vorstand der Gesellschaft setzt sich demnach wie folgt zusammen:

Dr. Fred Buckingham;
John W. Carter; und
George Rudman

Luxemburg, den 13. September 2012.

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2012117314/21.

(120158513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Transports MAES International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9682 Selscheid, 4, op der Heicht.
R.C.S. Luxembourg B 102.725.

Im Jahre zweitausendzwoölf, den fünften September.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine WEINANDY mit dem Amtswohnsitz zu Clerf.

Ist erschienen:

I.- Herr Johnv MAES. Geschäftsführer, geboren in Hamont (B), am 12. August 1968, wohnhaft in B-3520 Zonhoven, Engstegenseweg 53;

hier vertreten durch Herrn Roger CANTENS, Kaufmann, wohnhaft in L-9682 Selscheid - 4, op der Heicht auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt in Zonhoven, am 04. September 2012, welche Vollmacht nach „ne varietur“ Unterschrift durch den Komparenten und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Einziger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung «Transports MAES International S.à r.l.» (2004 2417 301), RCS B 102725;

mit Sitz zu L-9991 Weiswampach, 42, Gruuss-Strooss, RCS B 102725, welche Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den Notar Jean SECKLER, mit dem Amtswohnsitz zu Junglinster, am 13. August 2004, veröffentlicht im Memorial C N° 1134 vom 11. November 2004, Seite 54426,

zuletzt abgeändert durch eine Urkunde aufgenommen durch Notar Leonie GRETHEN, mit dem damaligen Amtswohnsitz zu Rambrouch, am 12. Februar 2009, veröffentlicht im Memorial C N° 647 vom 25. März 2009, Seite 31026.

Welcher Komparent den handelnden Notar ersuchte folgendes zu beurkunden:

Erster und einziger Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L - 9991 Weiswampach, 42, Grunas ~Strooss nach L -9682 Selscheid, 4, Op der Heicht, zu verlegen und dementsprechend Artikel 2 Absatz 1 der Statuten wie folgt umzuändern:

« **Art. 2. Absatz 1.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde von Eschweiler/Wiltz»

Die genaue Anschrift lautet «L-9682 Selscheid, 4, Op der Heicht».

WORUEBER URKUNDE, aufgenommen zu Clerf, in der Amtsstube des handelnden Notars, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Maes, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 7 septembre 2012. Relation: CLE/2012/942. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Kler.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clerf, den 10. September 2012.

M. WEINANDY.

Référence de publication: 2012117298/38.

(120157628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Campus II Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.235.

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth day of July.

Before Us, Maître Arrensdorff, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Campus II Holding CO LLC, a limited liability company formed under the laws of Delaware, USA, with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington (New Castle County), Delaware 19801, USA, registered with the State of Delaware, Secretary of State, Division of Corporations under number 4718569,

here represented by Me Tanja Blankenburg, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 28th June 2012 under private seal.

The said proxy, after having been signed 'ne varietur' by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- the appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Campus II Holding S.à.r.l.", a private limited liability company established under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg (société à responsabilité limitée), with registered office at L-1331 Luxembourg, 25a, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 148.235, incorporated pursuant to a deed of notary public Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 11 September 2009, as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1964 on 8 October 2009 (the "Company").

- the articles of association of the Company were not amended since the incorporation.

- the Company's share capital is presently set at 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred euro) divided into 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of 1.- EUR (one euro) each.

Now, therefore, the Sole Shareholder, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder of the Company decides to increase the subscribed capital by a total amount of one million three hundred thirty-six thousand one hundred and six euro (EUR 1,336,106.-) (the "Total Amount") to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to the amount of one million three hundred forty-eight thousand six hundred and six euro (EUR 1,348,606.-) by the issuance of one million three hundred thirty-six thousand one hundred and six (1,336,106) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

For accounting purposes, the capital increase by nine hundred seventy-two thousand three hundred twenty-five euro (EUR 972,325.-) of the Total Amount shall have effect as of 1 October 2011 and the capital increase by the remaining three hundred sixty-three thousand seven hundred eighty-one euro (EUR 363,781.-) of the Total Amount shall have effect as of 31 December 2011.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the Sole Shareholder declares to subscribe for 1,336,106 new shares and to have them fully paid up by way of a contribution in kind of a claim against the Company.

The claim contributed by the Sole Shareholder has a value of one million three hundred forty-eight thousand six hundred and six euro (EUR 1,348,606.-), as so valued by the management of the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 5, paragraph 5.1 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

" 5.1. The Company's corporate capital is fixed at one million three hundred forty-eight thousand six hundred and six euro (EUR 1,348,606.-) represented by one million three hundred forty-eight thousand six hundred and six (1,348,606) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

There being no further business, the meeting is terminated.

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des Vorangehenden:

Im Jahr zweitausendzwoölf, den sechzehnten Juli,

ERSCHIEN vor Notar Roger ARRENSDORFF, mit Amtssitz in Luxemburg,

Campus II Holding CO LLC, eine Gesellschaft die nach dem Recht des Bundesstaats Delaware, USA, gegründete wurde, mit Sitz in 1209 Orange Street, Wilmington (New Castle County), Delaware 19801, USA, eingetragen im Gesellschaftsregister des Staates Delaware, Division of Corporations, unter der Nummer 4718569,

hier vertreten durch Me Tanja BLANKENBURG, Rechtsanwältin, beruflich ansässig in Luxemburg,

aufgrund privatschriftlicher Vollmacht vom 28. Juni 2012.

welche Vollmacht nach „ne varietur“ Paraphierung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt und mit derselben einregistriert wird.

Die Erschienene, wie vorbenannt vertreten, hat den unterzeichneten Notar ersucht, das Folgende zu beurkunden:

- Die Erschienene ist alleiniger Gesellschafter (der „Alleinige Gesellschafter“) der „Campus II Holding S.à.r.l.“, einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts (société à responsabilité limitée), mit Sitz in L-1331 Luxemburg, 25a, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 148.235, gegründet gemäß Urkunde des Notars Joseph ELVINGER, mit Amtssitz in Luxemburg, am 11. September 2009, veröffentlicht im Amtsblatt Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1964 am 8. Oktober 2009 (die "Gesellschaft").

- Die Satzung der Gesellschaft wurde seit ihrer Gründung nicht geändert.

- Das Kapital der Gesellschaft ist auf zwölf Tausend fünf Hundert Euro (EUR 12.500,-) festgelegt und in zwölf Tausend fünf Hundert (12.500) Anteile mit einem Nominalwert von je ein EURO (EUR 1,-) eingeteilt.

Der Alleinige Gesellschafter, vertreten durch seinen Bevollmächtigten, ersucht den Notar nunmehr folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt, das gezeichnete Kapital der Gesellschaft um einen Gesamtbetrag in Höhe von eine Million drei Hundert sechsunddreißig Tausend einhundert und sechs Euro (EUR 1.336.106,-) (der „Gesamtbetrag“) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von zwölf Tausend fünf Hundert Euro (EUR 12.500,-) auf einen Betrag von eine Million drei Hundert achtundvierzig Tausend sechs Hundert und sechs Euro (EUR 1.348.606,-) zu bringen, gegen Ausgabe von eine Million drei Hundert sechsunddreißig Tausend einhundert und sechs (1.336.106) Anteilen zu einem Nominalwert von jeweils ein Euro (EUR 1,-).

Aus Buchhaltungsgründen soll die Kapitalerhöhung in Höhe eines Teilbetrages von neun Hundert zweiundsiebzig Tausend drei Hundert fünfundsieben Euro (EUR 972.325,-) des Gesamtbetrages mit Wirkung zum 1. Oktober 2011 und in Höhe des Restbetrages in Höhe von drei Hundert dreiundsechzig Tausend sieben Hundert einundachtzig Euro (EUR 363.781,-) mit Wirkung zum 31. Dezember 2011 erfolgen.

Zeichnung - Einzahlung

Der Alleinige Gesellschafter erklärt daraufhin, eine Million drei Hundert sechsunddreißig Tausend einhundert und sechs (1.336.106) neue Anteile zu zeichnen und den Betrag von eine Million drei Hundert sechsunddreißig Tausend einhundert und sechs Euro (EUR 1.336.106,-) durch Einbringung einer Forderung gegen die Gesellschaft vollständig einzuzahlen.

Die Forderung des Alleinigen Gesellschafters hat ein Wert von eine Million drei Hundert sechsunddreißig Tausend einhundert und sechs Euro (EUR 1.336.106,-) wie die Geschäftsführung der Gesellschaft sie bewertet hat.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorangehenden Beschlusses beschließt der Alleinige Geschäftsführer, Artikel 5, Absatz 5.1 der französischen Übersetzung der Satzung der Gesellschaft abzuändern, welcher ab sofort den folgenden Wortlaut haben wird:

« 5.1. Le capital de la société est fixé à un million trois cent quarante-huit mille six cent six euro (EUR 1.348.606,-), représenté par un million trois cent quarante-huit mille six cent six (1.348.606) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Nachdem keine weiteren Themen zu erörtern waren, wurde die Hauptversammlung geschlossen.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr zwei Tausend (EUR 2.000,-) geschätzt

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der oben erschienenen Personen die vorliegende Urkunde in Englisch, gefolgt von einer deutschen Fassung, abgefasst ist. Auf Antrag derselben erschienenen Personen und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung rechtsgültig.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehende an den Bevollmächtigten der Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: BLANKENBURG, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2012. Relation: LAC/2012/34800. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2012.

Référence de publication: 2012117372/122.

(120158469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Fourth German Property 64 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.338.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012117470/9.

(120159113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Pegix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 135.565.

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE SIX SEPTEMBRE.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "PEGIX S.à.r.l.", avec siège social à L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 135.565, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 426 du 19 février 2008 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Nathalie Jacquemart, employée privée, domiciliée professionnellement au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Stéphanie Ragni, employée privée, domiciliée professionnellement au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Nathalie Jacquemart, employée privée, domiciliée professionnellement au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de douze euros cinquante centimes (EUR 12,50) chacune représentant la totalité du capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les associés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable, après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des associés tous représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Décision de mettre la Société en liquidation.
2. Approbation des bilan intérimaire et compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 juillet 2012.
3. Nomination de Me Olivia Kirsch et M. Luc Wittner aux fonctions de liquidateurs, et détermination de leurs pouvoirs.
4. Décharge à donner aux gérants
5. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société et de la mettre subséquentement en liquidation.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve les bilan intérimaire et compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 juillet 2012, tels que soumis par le Conseil de Gérance. Une copie desdits bilan intérimaire et compte de profits et pertes restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale nomme aux fonctions de liquidateurs Me Olivia Kirsch et M. Luc Wittner, tous deux domiciliés professionnellement au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

Quatrième résolution

Les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus tels que prévus par les articles 144 à 148bis de la loi sur les sociétés commerciales. Ils peuvent accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Tous pouvoirs sont conférés aux liquidateurs pour représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les actifs nets de la Société aux associés, proportionnellement au nombre de leurs parts sociales, en nature ou en numéraire.

Ils peuvent notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, compenser les créances envers les associés avec les boni de liquidation éventuellement dus aux associés, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs, donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions, dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges, céder tous rangs d'inscription, faire tous paiements, même si ce n'était pas des paiements ordinaires d'administration, remettre toutes dettes, transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux, proroger toutes juridictions et renoncer aux voies de recours légales ou à des prescriptions acquises.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de donner décharge aux gérants pour l'exécution de leurs mandats pour la période jusqu'à la mise en liquidation de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. JACQUEMART, S. RAGNI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 10 septembre 2012. Relation: RED/2012/1187. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 13 septembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012117721/76.

(120158525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

F3P Associés SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1248 Luxembourg, 41, rue de Bouillon.
R.C.S. Luxembourg B 150.533.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du mercredi 4 juillet 2012 de F3P Associés S.A. au siège social à Luxembourg

Ordre du jour

1. Dénomination d'un administrateur

Elle dénomme Kindy FRITSCH de sa fonction d'administrateur.

2. Nomination de deux nouveaux administrateurs

Elle nomme aux fonctions d'administrateur:

1. Bob KRIER, demeurant à 21, rue des églantiers, L-1457 Luxembourg

2. Sandro SANTINI, demeurant à 244, rue de Belvaux, L-4026 Esch/Alzette

Les administrateurs sont nommés pour une durée de 5 ans.

Référence de publication: 2012117473/17.

(120158586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

**CEP III Advisor S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Carlyle Cable Investment 2 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 166.713.

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth day of August.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Luxembourg).

There appeared:

CEP III Participations S.à r.l. SICAR, a Luxembourg private limited liability company, submitted to the SICAR regime law, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, under number B 127.711 and having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, here represented by Ms Fatima Lahmer, employee with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of one (1) proxy established under private seal on August 13, 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (hereafter the "Sole Shareholder") of Carlyle Cable Investment 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (hereafter "the Company"), having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 166.713, incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler Notary, on February 6, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on March 21, 2012 under number 749 and which bylaws have not been amended since then.

The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (€ 1.-) each

The Sole Shareholder requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company into "CEP III Advisor S.à r.l."

Pursuant to the above change of name, article 4 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 4.** The Company will have the name "CEP III Advisor S.à r.l.".

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the Company's articles of association, which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

The Company may also act as manager or director of one or several companies in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may also select and hire service providers for its own purposes or on behalf of related parties.

The Company may borrow money in any form and proceed to the issuance of bonds, notes, promissory notes, certificates or any other financial or debt instruments or debt securities which may be convertible or not.

The Company may grant loans or advance money by any means to other companies or undertakings belonging to the same group of companies as the Company and render any assistance by way in particular of the granting of guarantees, collaterals, pledges, securities or otherwise and subordinate its claims in favor of third parties for the obligations of any such companies or undertakings.

The Company may also enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and any such other risks generally.

In addition, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it may deem necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (€ 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, who is known to the notary by Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le treize août.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Luxembourg).

A comparu:

CEP III Participations S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, soumise au régime des SICAR, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B. 127.711 et ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

ici représentée par Mademoiselle Fatima Lahmer, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé en date du 13 août 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrées en même temps.

La comparante est l'associé unique (ci-après «l'Associé Unique») de Carlyle Cable Investment 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 166.713, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, Notaire, le 6 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 mars 2012 sous le numéro 749 et dont les statuts n'ont à ce jour pas été modifiés.

Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de changer la dénomination de la Société en «CEP III Advisor S.à r.l.».

Suite au changement de dénomination sociale, l'article 4 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a comme dénomination «CEP III Advisor S.à r.l.»

119609

Seconde résolution

L'Associée Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société peut également agir en qualité de gérant ou d'administrateur d'une ou de plusieurs sociétés au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut également choisir et engager des prestataires de services à ses propres fins ou pour le compte des parties concernées.

La Société peut emprunter de l'argent sous toute forme et procédera l'émission d'obligations, de titres, de reconnaissance de dettes, de certificats ou de tout autre instrument financier ou de dette convertibles ou non.

La Société peut accorder des prêts ou des avances par tous moyens à d'autres sociétés ou autres entreprises appartenant au même groupe de société que le société et accorder tout concours par voie notamment d'octroi de garanties, de sûretés, de nantissements, de gages ou autres ou subordonner ses droits au profit de tiers pour les obligations desdites sociétés ou entreprises.

La Société peut également contracter, exécuter ou accomplir toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, de prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, utiliser toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et généralement de tout autre risque.

En outre, la Société peut accomplir toute opération financière, juridique, commerciale et technique et, en général, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération ou transaction qu'elle jugera utile ou nécessaire à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents Euro (€ 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Lahmer, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 août 2012. Relation: EAC/2012/10995. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012117374/134.

(120158459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

G&V Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.729.

Le bilan au 31/07/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012117474/10.

(120158477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

**CETP II Advisor S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CETP II Pallas S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 166.923.

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth day of August.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Luxembourg).

There appeared:

CETP II Participations S.à r.l. SICAR, a Luxembourg private limited liability company, submitted to the SICAR regime law, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, under number B 130.698 and having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

here represented by Ms Fatima Lahmer, employee with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of one (1) proxy established under private seal on August 13, 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (hereafter the "Sole Shareholder") of CETP II Pallas S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (hereafter "the Company"), having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 166.923, incorporated pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing at Esch-sur Alzette, acting in replacement of Maître Francis Kessler, on January 18, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on March 21, 2012 under number 749 and which bylaws have not been amended since then.

The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one Euro (€ 1.-) each

The Sole Shareholder requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company into "CETP II Advisor S.a r.l."

Pursuant to the above change of name, article 4 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:"

Art. 4. The Company will have the name "CETP II Advisor S.à r.l."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the Company's articles of association, which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

The Company may also act as manager or director of one or several companies in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may also select and hire service providers for its own purposes or on behalf of related parties.

The Company may borrow money in any form and proceed to the issuance of bonds, notes, promissory notes, certificates or any other financial or debt instruments or debt securities which may be convertible or not.

The Company may grant loans or advance money by any means to other companies or undertakings belonging to the same group of companies as the Company and render any assistance by way in particular of the granting of guarantees, collaterals, pledges, securities or otherwise and subordinate its claims in favor of third parties for the obligations of any such companies or undertakings.

The Company may also enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and any such other risks generally.

In addition, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it may deem necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (€ 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, who is known to the notary by Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le treize août.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Luxembourg).

A comparu:

CETP II Participations S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, soumise au régime des SICAR, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B. 130.698 et ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

ici représentée par Mademoiselle Fatima Lahmer, employée privée, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé en date du 13 août 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrées en même temps.

La comparante est l'associé unique (ci-après «l'Associé Unique») de CETP II Pallas S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 166.923, constituée suivant acte reçu par Maître François Blanche, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, actant en remplacement de Maître Francis Kessler, Notaire, 18 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 mars 2012 sous le numéro 749 et dont les statuts n'ont à ce jour pas été modifiés.

Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de changer la dénomination de la Société en «CETP II Advisor S.à r.l.».

Suite au changement de dénomination sociale, l'article 4 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a comme dénomination «CETP II Advisor S.à r.l.»

Seconde résolution

L'Associée Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société peut également agir en qualité de gérant ou d'administrateur d'une ou de plusieurs sociétés au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut également choisir et engager des prestataires de services à ses propres fins ou pour le compte des parties concernées.

La Société peut emprunter de l'argent sous toute forme et procédera l'émission d'obligations, de titres, de reconnaissance de dettes, de certificats ou de tout autre instrument financier ou de dette convertibles ou non.

La Société peut accorder des prêts ou des avances par tous moyens à d'autres sociétés ou autres entreprises appartenant au même groupe de société que le société et accorder tout concours par voie notamment d'octroi de garanties, de sûretés, de nantissements, de gages ou autres ou subordonner ses droits au profit de tiers pour les obligations desdites sociétés ou entreprises.

La Société peut également contracter, exécuter ou accomplir toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, de prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, utiliser toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et généralement de tout autre risque.

En outre, la Société peut accomplir toute opération financière, juridique, commerciale et technique et, en général, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération ou transaction qu'elle jugera utile ou nécessaire à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents Euro (€ 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Lahmer, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 août 2012. Relation: EAC/2012/10994. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012117386/137.

(120158460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Golden Profit Plus Oil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 161.036.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Golden Profit Plus Oil S. à r. l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012117481/11.

(120159281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Ideology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 78.336.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise lors de la réunion du Conseil d'administration du 10 septembre 2012 que:

Le siège social de la société a été transféré au 3, rue de la Chapelle L-1325 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012117506/15.

(120158394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Interportfolio II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 49.512.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires («l'assemblée») dans les locaux de BNP Paribas Securities Services - succursale de Luxembourg, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange le lundi 3 septembre 2012 à 11 heures

Résolution 5

L'Assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Messieurs Patrice Crochet et Hubert Vetillart et de Madame Véronique Georges pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine Assemblée en 2013.

Résolution 6

L'Assemblée renouvelle le mandat du réviseur d'entreprises agréé, KPMG Luxembourg S.à r.l., 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (RCS B 149.133), anciennement KPMG Audit S.à r.l. (RCS B 103.590), pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine Assemblée en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012117520/17.

(120158442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Juchmes Montagebau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 19, rue de Marbourg.

R.C.S. Luxembourg B 133.474.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2008 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Echternach, den 14.09.2012.

Référence de publication: 2012117533/10.

(120158930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

LEGION MUAY THAI, association sans but lucratif, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9011 Ettelbruck, 39, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg F 9.266.

STATUTS

I. Forme, Nom, Siège et Durée de l'association

Art. 1^{er}. Il est formé entre les soussignés:

STEPHANY Christophe, né le 19 septembre 1989, Agent de la Police, demeurant à L-9147 Erpeldange, 59, rue Laduno, de nationalité luxembourgeoise.

JUNCK Tom, né le 30 août 1985, Fonctionnaire Communal, demeurant à L-7430 Fischbach, 7a, rue de l'église, de nationalité luxembourgeoise.

PEREIRA ESTEVES Kevin, né le 14 février 1990, étudiant, demeurant à L-9425 Vianden, 52, rue du Sanatorium, de nationalité portugaise.

MENSTER Jeanne, née le 17 novembre 1992, étudiante, demeurant à L-9142 Burden, 15, um Kettenhouscht, de nationalité luxembourgeoise.

KIMMEL Bernard, né le 18 août 1987, Chauffeur d'Autobus, demeurant à L-9942 Basbellain, 15, Wilwerdangeweeg, de nationalité luxembourgeoise.

WURTH Pierre, né le 13 novembre 1988, Agent de la Police, demeurant à L-8356 Garnech, 4, rue de la Montée, de nationalité luxembourgeoise.

DOSTERT Richard, née le 2 août 1989, Conducteur engin CFL, demeurant à L-9011 Ettelbruck, 39, rue de Bastogne, de nationalité luxembourgeoise.

Art. 2. L'association est dénommé LEGION MUAY THAI, association sans but lucratif

Art. 3. Le siège social est établi à la commune de ETTTELBRUCK.

Art. 4. L'association est constituée pour durée illimitée.

II. Objet

Art. 5. L'association a pour objet de développer la pratique du Muay Thai (Boxe Thaïlandaise), ainsi que toute autre activité se rapportant directement ou indirectement à la pratique de ce sport de combat.

III. Membres

Art. 6. L'association a 5 membres au moins. Elle connaît seulement des membres actifs.

Art. 7. Tout membre doit être âgé de 15 ans au moins.

Tout membre doit payer la cotisation d'entrée fixée annuellement par l'assemblée générale et qui ne peut être supérieure à 250,- EUR.

Actuellement la cotisation est fixée à 100,- EUR.

Art. 8. Tout membre est libre de se retirer de l'association en donnant sa démission par écrit au conseil d'administration. En cas de contravention par un membre aux intérêts de l'association, son exclusion peut être prononcée par le conseil d'administration. Elle se fait par écrit et elle prend immédiatement effet. Cette décision devra être approuvée par l'assemblée générale.

Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur les fonds de l'association et ne peut réclamer les cotisations versées antérieurement.

IV. Administration

Art. 9. Les organes de l'association sont:

1. L'assemblée générale
2. Le conseil d'administration

V. Assemblée générale

Art. 10. Les membres sont convoqués annuellement dans le mois suivant la fin de l'exercice à une assemblée générale, laquelle a le pouvoir de délibérer sur tout point intéressant l'association et en particulier sur les points suivants:

- la modification des statuts;
- la nomination et la révocation des membres du conseil d'administration
- l'approbation du budget et des comptes;
- la dissolution de l'association.

Art. 11. L'assemblée générale est convoquée par le président. La convocation se fait par lettre individuelle / e-mail 10 jours avant la date de l'assemblée. Cette convocation doit contenir le lieu, l'heure, la date et l'ordre du jour de l'assemblée.

Néanmoins, des résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, si un cinquième des membres en font la demande par écrit au moins 5 jours avant l'assemblée générale.

Art. 12. Tous les membres ont un droit de vote égal. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix et sont notées dans un registre spécial, signé par le président et le secrétaire et tenu par ce dernier où tous les membres peuvent en prendre connaissance.

Art.13. La modification des statuts ne peut être faite que lors de l'assemblée générale et lorsqu'elle est dûment mentionnée dans l'ordre du jour. Au moins deux tiers des membres doivent être présents à l'assemblée générale et la modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

VI. Conseil d'administration

Art. 14. L'association est administrée par un conseil d'administration qui comprend 5 membres au moins et 9 au plus. La durée de leur mandat est de deux années; ils sont rééligibles. L'assemblée générale fixe le nombre des membres dans ces limites

Au cas où un membre du conseil d'administration donne sa démission, un nouveau membre est élu dans une assemblée générale extraordinaire.

Art. 15. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président, un vice-président, un trésorier et un secrétaire. Les mandats de président, de vice-président, de trésorier et de secrétaire doivent être occupés par des majeurs.

Art. 16. Le trésorier gère le capital de l'association. Il rédige un rapport pour chaque assemblée générale.

Art. 17. Le conseil d'administration est élu par l'assemblée générale à la majorité des voix.

Art. 18. Le conseil d'administration a toutes les compétences pour la gestion et la représentation officielle de l'association pourvu qu'elles ne sont pas réservées à l'assemblée générale par les statuts ou la loi. L'association est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe du président et d'un des membres majeurs du conseil d'administration.

VII. Règlement interne

Art. 19. Le conseil d'administration a le droit d'établir un règlement interne concernant les affaires et le fonctionnement de l'association, qui sera soumis pour approbation à l'assemblée générale.

VIII. Dissolution

Art. 20. L'association peut être dissoute par l'assemblée générale statuant conformément à la loi.

Art. 21. En cas de dissolution, les fonds restants seront légués à une ONG ou à la MTLF.

IX. Divers

Art. 22. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 23. Tout ce qui n'est pas repris expressément dans les présents statuts est réglé suivant les dispositions de la loi du 4 mars 1994 portant modification de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Dans l'assemblée générale constituante du 30 août 2012, les présents statuts ont été adoptés par la majorité des deux tiers.

Fait en 7 originaux à ETTTELBRUCK, le 30 août 2012.

C. Stephany / T. Junck / K. Pereira Esteves / J. Menster / B. Kimmel / P. Wurth / R. Dostert
Les Fondateurs

Référence de publication: 2012117856/92.

(120158162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Keizer Treveris MC S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 109.797.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Septembre 2012.

Référence de publication: 2012117536/10.

(120158590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Kainvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 125.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012117541/10.

(120158582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Katoen Natie Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 110.988.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011, le rapport consolidé de gestion et le rapport du réviseur d'entreprises agréé ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012117543/10.

(120159065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Katoen Natie Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 110.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012117544/9.

(120159078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Nomisma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 130.634.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de NOMISMA S.A. tenue au siège social le 15 mai 2012**Résolutions*

2. L'assemblée décide à l'unanimité des voix présentes ou représentées d'acter la démission de Monsieur Hervé Stulemeyer de ses fonctions d'administrateur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 15.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, recueil des Sociétés et Associations.

Thomas de Wouters d'Oplinter / Olivier de Wouters d'Oplinter

Président / Secrétaire et scrutateur

Référence de publication: 2012117632/15.

(120158397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Kharga SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 82.044.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012117546/9.

(120158967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Klac Bijoux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 7, Zone Industrielle "In den Allern".

R.C.S. Luxembourg B 127.006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012117549/10.

(120159177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Les Magnolias, Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 98.709.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012117558/9.

(120158835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.